

**FOND AFRICAIN DE  
DEVELOPPEMENT  
(FAD)**



**FACILITE AFRICAINE DE L'EAU  
(FAE)**



**REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE  
L'HYDRAULIQUE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT  
(MHA)**



**REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT (MHA)**

**PROJET D'APPUI AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT RESILIENTS EN MILIEU RURAL DANS LES  
REGIONS DE MARADI, TAHOUA, TILLABERI ET ZINDER  
(PASEPAR-MR)**

**RAPPORT D'EVALUATION  
P-N-E00-005**

**Décembre 2022**

## Equipe d'évaluation

<b>Équipe d'évaluation</b>	Chef d'équipe	Liliane Sandra KENTE	Chargée Principale Assainissement	FAE
	Membres de l'équipe	Samuel BLAZYK	Coordonnateur de Programme	FAE
		Aïssata ABDOU – GADO	Spécialiste Fragilité et résilience	CONE/RDTS
		Ruth OUATTARA	Consultante, Genre	AHGC.1
		Clara BARROS	Consultante, Genre	AHGC.1
		Maman DJIBO	Consultant, Sauvegardes environnementales et sociales	CONE/SNSC West
		Sonia DAH-APIOU	Spécialiste Acquisitions,	SNFI.1
		Fatoumata TOURE	Spécialiste Gestion Financière	COBF/SNFI.2
		Rivaldo KPADONOU	Consultant Changement climatique et croissance verte	PECG.2
		Ousmane S. DIALLO	Consultant, Spécialiste Eau et Assainissement	FAE
		Maïga Youssouf ARIO	Chargé supérieur de l'emploi des jeunes et du développement des compétences.	AHHD.0/CONE
		Nancy MUBIMA	Legal Consultant	PGCL 1
	Manager Sectoriel	Mtchera Johannes CHIRWA	Coordinateur	FAE
Directeur sectoriel	Oswald Mulenga CHANDA	Directeur	AHWS	

# **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

Publication autorisée



## **REPUBLIQUE DU NIGER**

### **PROJET D'APPUI AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT RESILIENTS EN MILIEU RURAL DANS LES REGIONS DE MARADI, TAHOUA, TILLABERI ET ZINDER (PASEPAR-MR)**

Publication autorisée

**DEPARTEMENT AHWS**

**Décembre 2022**

## Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
CADRE LOGIQUE DES RESULTATS .....	iv
RESUME EXECUTIF .....	viii
1. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION .....	1
1.1. Origine du projet.....	1
1.2. Stratégies et priorités sectorielles .....	3
1.3. Justification de l'intervention de la FAE et le FAD .....	5
1.4. Harmonisation des parties prenantes et des donateurs.....	6
2. DESCRIPTION DU PROJET .....	6
2.1. Objectifs et Résultats du projet.....	6
2.2. Activités du projet.....	8
2.3. Bénéficiaires, zones et population cibles .....	14
2.4. Coûts du projet et Plan de financement .....	14
2.5. Viabilité technique, économique et financière.....	15
2.6. Impact environnemental et social .....	15
2.7. Changement climatique et croissance verte.....	16
2.8. Opportunités pour renforcer la résilience .....	18
2.9. Egalité, Genre et autonomisation des femmes.....	18
3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	19
3.1. Modalités de mise en œuvre .....	19
3.2. Dispositions pour les acquisitions.....	20
3.3. Gestion financière, Audit et décaissements .....	21
3.4. Gestion des risques .....	22
3.5. Calendrier de mise en œuvre du projet .....	22
3.6. Plan de Suivi de projet.....	23
3.7. Plan de performance du projet .....	23
3.8. Cadre juridique .....	24
4. DURABILITE.....	25
4.1. Bénéfices.....	25
4.2. Durabilité .....	25
4.3. Développement des connaissances .....	25
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	26
5.1. Conclusion .....	26
5.2. Recommandations.....	26

## **EQUIVALENCES MONETAIRES**

(Juin 2022)

1 UC = 1,23179 EUR

1 EUR = 0,81182 UC

1 UC = 808,002 FCFA

1 EUR = 655,957 FCFA

## **AGENDA PREVISIONNEL DES PRINCIPALES ETAPES**

Evaluation du projet	Juillet 2022
Rapport d'évaluation du projet	15 Octobre 2022
Validation par le Groupe de Travail Interne de la FAE	21 novembre 2022
Validation par le Groupe de travail interdépartemental de la Banque	30 novembre 2022
Approbation du Projet par la BAD	15 décembre 2022
Signature de l'Accord de don	15 janvier 2023
Mise en vigueur	15 janvier 2023
Démarrage	30 Janvier 2023
Achèvement	30 Janvier 2026
Dernier décaissement	30 Juillet 2026

## LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<b>ABN</b>	Autorité du bassin du Niger
<b>AEP</b>	Adduction en Eau Potable
<b>AEPA</b>	Alimentation en eau potable et assainissement
<b>AEPHA</b>	Alimentation en eau potable, hygiène et assainissement
<b>AFDH</b>	Approche fondée sur les droits humains
<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus
<b>APD</b>	Avant-projet détaillé
<b>APS</b>	Avant-projet sommaire
<b>AUSPE</b>	Association des usagers du service public de l'eau
<b>ATPC</b>	Assainissement total piloté par la communauté
<b>BNEE</b>	Bureau national de l'évaluation environnementales et sociale
<b>CFTEA</b>	Centre de formation aux techniques de l'eau et de l'assainissement
<b>CRFA</b>	Country Risk and Fragility Assessment / Evaluation des risques et de la fragilité des pays
<b>DAO</b>	Dossier d'appel d'offres
<b>DESB</b>	Direction de l'Exécution et de Suivi du Budget
<b>DGA</b>	Direction générale de l'Assainissement
<b>DGH</b>	Direction générale de l'Hydraulique
<b>DRH/A</b>	Direction régionale de l'hydraulique et de l'assainissement
<b>DLM</b>	Dispositif de lavage des mains
<b>EIES</b>	Etude d'impact environnemental et social
<b>FAE</b>	Facilité africaine de l'eau
<b>FDAL</b>	Fin défécation à l'air libre
<b>GIRE</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>IEC</b>	Information, Education, Communication
<b>INS</b>	Institut national des Statistiques
<b>JMP</b>	Joint Monitoring Programme
<b>MH/A</b>	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement
<b>MP</b>	Ministère du plan
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementales
<b>PANGIRE</b>	Plan d'action national de la GIRE
<b>PDES</b>	Plan de développement économique et social
<b>PDI</b>	Personne déplacée interne
<b>PEA</b>	Poste d'eau autonome
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnemental et social
<b>PLEA</b>	Plan local de l'eau et de l'assainissement
<b>PMH</b>	Pompe à motricité humaine
<b>PPM</b>	Plan de passation des marchés
<b>PROSEHA</b>	Programme sectoriel eau, hygiène et assainissement
<b>PTBA</b>	Plan de travail et budget annuels
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>SDDCI</b>	Stratégie de développement durable et de croissance inclusive
<b>SDR</b>	Stratégie de développement rural
<b>SNHP</b>	Stratégie nationale de l'hydraulique pastoral
<b>SOPHAB</b>	Stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement
<b>TdR</b>	Termes de référence
<b>UGP</b>	Unité de gestion du projet
<b>WWF</b>	Forum mondial de l'eau (World Water Forum)

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Taux d'accès des ménages a l'eau potable, a l'assainissement, DAL et DLM en 2020.....	2
Tableau 2 : Taux d'accès des écoles et formations sanitaires à l'eau potable et à a l'assainissement.....	2
Tableau 3 : : Description des composantes et activités du projet.....	8
Tableau 4 : Coûts et Plan de financement du projet (en Euros) – Hors Taxes.....	15
Tableau 5 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses (Euros, HTVA).....	15
Tableau 6 : Coûts du projet en devises.....	15
Tableau 7 : Risques et mesures d'atténuation .....	22
Tableau 8 : Plan de performance du Projet .....	23

## CADRE LOGIQUE DES RESULTATS

CADRE DE R É S U L T A T S					
A		INFORMATIONS SUR LE PROJET			
<b>INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : PROJET D'APPUI AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT RESILIENTS EN MILIEU RURAL DANS LES REGIONS DE MARADI, TAHOUA, TILLABERI ET ZINDER (PASEPAR-MR) (REPUBLIQUE DU NIGER) : P-NE-E00-005</b>			<b>PAYS/RÉGION : Niger/RDGW</b>		
<b>OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Améliorer les conditions de vie, et renforcer la résilience climatique et sanitaire des populations rurales pauvres et vulnérables dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéry</b>					
<b>INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : Taux d'accès à l'eau potable et Taux d'accès à l'assainissement dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri</b>					
B		MATRICE DES RÉSULTATS			
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR/DE L'ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2021)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2025)	MOYENS DE VÉRIFICATION
<b>ÉNONCÉ D'EFFET 1 : L'accès des populations cibles aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène durables et résilients au climat en milieu rural est amélioré dans les régions de Tahoua et de Zinder</b>					
INDICATEUR D'EFFET 1.1 : Personnes additionnelles ayant accès aux services d'eau potable améliorés en milieu rural dans les régions de Tahoua et de Zinder dont au moins 50% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	189 300	Rapport annuel du MHA sur les indicateurs du sous-secteur AEPA
INDICATEUR D'EFFET 1.2: Personnes additionnelles ayant accès aux services d'hygiène et d'assainissement améliorés en milieu rural dans les régions de Tahoua et de Zinder dont au moins 50% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	7 200	Rapport annuel du MHA sur les indicateurs du sous-secteur AEPA
<b>ÉNONCÉ D'EFFET 2 : Un projet d'investissement climato-résilient et sobre en carbone pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural est développé au niveau des dossiers d'exécution pour les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri, et mis à la disposition du Gouvernement du Niger et des bailleurs de fonds</b>					
INDICATEUR D'EFFET 2.1 : Document de faisabilité et dossier d'exécution d'un nouveau projet d'investissements portant sur 150 mini-AEP ou AEP multi-village établis	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	2	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA ; Rapport d'achèvement du projet
INDICATEUR D'EFFET 2.2 : Document sur l'amélioration des connaissances des ressources en eau souterraines et la mise à niveau du réseau d'observation prenant en compte l'impact du changement climatique est établi	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	1	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA ; Rapport d'achèvement du projet
<b>ÉNONCÉ D'EFFET 3 : Les capacités des acteurs du secteur de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural sont renforcées</b>					
INDICATEUR D'EFFET 3.1 : Personnes additionnelles ayant les capacités renforcées en matière de gestion du services publics de l'eau, d'assainissement et d'hygiène et intégration de la résilience climatique dans le sous-secteur de l'AEPA en milieu rural dont au moins 30% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	228	Rapports d'avancement annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA ; Rapport d'achèvement du projet

<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Les ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont réalisés et les services d'hygiène sont renforcés</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Postes d'eau autonomes (PEA)	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	21	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Systèmes mini AEP	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	12	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 : Systèmes AEP multi-village	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	14	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.4 : Branchements d'eau dans les écoles et formations sanitaires	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	20	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.5 : Nombre de personnes informées sur le projet et sensibilisés sur la gestion de l'eau incluant les aspects genre dont au moins 50% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	226	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.6 : Blocs de latrines (3 cabines) construits/réhabilités, y compris les dispositifs de lavage des mains (DLM) dans les écoles, formations sanitaires et lieux publics	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	84 (54/30) 168	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.7 : Villages certifiées FDAL à travers la mise en œuvre de l'ATPC	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	1327	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.8 : Points de vente (boutiques) des matériaux et équipements d'hygiène et assainissement créés dans les 8 communes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	8	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Le développement d'un projet d'investissement d'AEP climato-résilient et sobre en carbone en milieu rural est effectué et des outils d'intégration de la résilience climatique dans le sous-secteur de l'AEPA en milieu rural sont élaborés</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Rapport des études de faisabilité technico-économique et d'APS de 150 systèmes d'AEP (mini AEP et AEP multi-village) validé	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	1	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Rapports des études d'exécution d'APD et DAO de 150 systèmes d'AEP (mini AEP et AEP multi-village) validés	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	2	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 : Rapports des études environnementales et sociales et du PAR pour la réalisation de 150 systèmes d'AEP validés	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	2	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4 : Rapport d'étude sur la vulnérabilité hydro-climatique et des risques climatiques du sous-secteur de l'AEP en milieu rural établi validé	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	1	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.5 : Rapports d'une stratégie et d'un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique dans les opérations d'AEP en milieu rural, intégrant le genre validés	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	2	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.6 : Rapports d'étude d'amélioration des connaissances des ressources en eau souterraines (RES) tenant compte de l'impact du changement climatique, et d'optimisation / mise à niveau du réseau d'observation des RES dans le 4 régions validés	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	2	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.7 : Rapports d'études sur la filière de l'assainissement, l'assainissement et le changement climatique et les dispositifs de gestion des boues de vidanges validés	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	3	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports d'ateliers de validation ; Rapports d'activités annuels du MHA

<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Les capacités des acteurs du sous-secteur de l'AEPA et de l'hygiène en milieu rural sont renforcées</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Agents et cadres formés dans la mise en œuvre du Guide du service public de l'eau (SPE) et en matière d'intégration de la résilience climatique dans le sous-secteur de l'AEPA en milieu rural dont au moins 30% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	128	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports de formation ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Agents formés sur la gestion de l'hygiène et l'assainissement dont au moins 30% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	95	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports de formation ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Personnes additionnelles ayant adopté les bonnes pratiques pour un changement de comportement en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement en lien avec la COVID-19, sur l'hygiène menstruelle en milieu scolaire et sur les violences basées sur le genre (VBG) dont au moins 52% de femmes	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	400 800	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports de campagne ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.4 : Agents formés en marketing de l'assainissement au niveau communal	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	64	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports de formation ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.5 : Jeunes filles formées sur la gestion hygiénique menstruelle (GHM) en milieu scolaire et équipées de Kits d'hygiène menstruelle	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	1200	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports de formation ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.6 : Femmes formées en techniques de confection des serviettes hygiéniques réutilisables, organisées en association et équipées en matériel de confection	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	40	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.7 : Cadres et agents du MH/A formés en matière d'intégration du changement climatique et du genre dans le sous-secteur de l'AEPA et d'hygiène en milieu rural	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	10	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapports de formation ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.8 : Plans locaux de l'eau et de l'assainissement (PLEA) développés (nouveaux) et actualisés	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	20	
<b>ÉNONCÉ DE PRODUIT 4 : La coordination et la gestion du projet sont assurées</b>					
INDICATEUR DE PRODUIT 4.1 : Produits de communication et de visibilité sur l'exécution du projet approuvés	<input type="checkbox"/>	Ens.	0	1	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport d'activités annuels du MHA
INDICATEUR DE PRODUIT 4.2 : Réunion de mobilisation du financement du nouveau projet d'investissement (Table ronde des bailleurs de fond) tenue	<input type="checkbox"/>	Nbre	0	1	Rapports d'avancement trimestriels et annuels ; Rapport de la réunion ; Rapport d'activités annuels du MHA
<b>ACTIVITES PRINCIPALES</b>					<b>INTRANTS</b>
<b>Composante 1 : Amélioration de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les régions de Tahoua et de Zinder</b> 1.1 : Réaliser 21 PEA, 12 mini-AEP, 14 AEP multi-villages et 20 branchements d'eau 1.2 : Mener une campagne d'IEC des populations sur le projet et la gestion de l'eau incluant les aspects genre au profit de 226 personnes 1.3 : Renforcer les capacités du Centre de formation aux techniques de l'eau et de l'assainissement (CFTEA) du MHA 1.4 : Renforcer les capacités de 128 cadres et agents intervenant dans la mise en œuvre du Guide du SPE en milieu rural 1.5 : Réaliser 84 blocs de latrines à 3 cabines (54 nouveaux, 30 réhabilités) au profit des écoles, formations sanitaires et lieux publics 1.6 : Fournir 168 dispositifs de lavage des mains (DLM) au profit des écoles, formations sanitaires et lieux publics 1.7 : Mettre en œuvre l'ATPC et certifier 1327 villages FDAL et des actions d'IEC pour le changement de comportement portant sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement.					

<p>1.8 : Former 1200 jeunes filles sur la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) en milieu scolaire et dotation de 1200 kits d'hygiène menstruelle</p> <p>1.9 : Former 40 femmes en techniques de confection des serviettes hygiéniques réutilisables, les organiser en association et les équiper en matériel de confection</p> <p>1.10 : Mettre en place 8 Points de vente (boutiques) de matériaux et équipements d'hygiène et assainissement</p> <p>1.11 : Appui à l'élaboration et à l'actualisation de 20 Plans locaux de l'eau et l'assainissement (PLEA)</p> <p>1.12 : Assurer le suivi et le contrôle à pied d'œuvre des travaux et des prestations diverses</p>	<p><b>RESSOURCES (en euros) :</b></p> <p><b>Coût total projet : 7 640 590 €</b></p>
<p><b><u>Composante 2 : Préparation d'un projet d'AEP climato-résilient et sobre en carbone et renforcement des capacités des acteurs du secteur WASH en milieu rural</u></b></p> <p>2.1 : Réaliser les études (faisabilité, APS, APD, DAO, EIES) pour la préparation d'un futur projet d'investissement portant sur 150 systèmes d'AEP</p> <p>2.2 : Élaborer une stratégie et un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique dans les opérations d'AEP en milieu rural, intégrant le genre</p> <p>2.3 : Réaliser une étude portant sur les connaissances des ressources en eau souterraines (RES) tenant compte de l'impact du changement climatique, et la mise à niveau du réseau d'observation des RES</p> <p>2.4 : Réaliser une étude sur la vulnérabilité hydro-climatique et les risques climatiques du sous-secteur de l'AEP en milieu rural</p> <p>2.5 : Réaliser des études portant sur (i) la gestion de la filière de l'assainissement autonome en milieu rural, (ii) l'assainissement et le changement climatique, (iii) les mini dispositifs de gestion de boues de vidange et eaux usées, excréta au niveau départemental</p> <p>2.6 : Renforcer les capacités de 100 cadres et agents en matière d'hygiène et d'assainissement des eaux usées et excréta, de gestion des déchets</p> <p>2.7 : Appui à 8 communes pour la gestion des déchets solides et la vidange des fosses septiques à travers la fourniture de matériel et d'outils</p> <p>2.8 : Organiser 12 ateliers de validation des résultats des études</p>	<p>- Don FAE : <b>4 779 237 €</b></p> <p>- Don FAD : <b>2 463 580 € /</b> <b>2 000 000 UC</b></p> <p>- GoN : <b>397 773 €</b></p>
<p><b><u>Composante 3 : Coordination et Gestion du projet</u></b></p> <p>3.1 : Préparer l'atelier de lancement du projet</p> <p>3.2 : Acquérir 3 véhicules 4X4 Pick-up, 7 ordinateurs portables, 3 imprimantes/copieurs/scanners et accessoire informatique</p> <p>3.3 : Assurer le fonctionnement de l'Unité de gestion du projet et du Comité de suivi et de pilotage</p> <p>3.4 : Réaliser les activités de coordination, de suivi et de supervision des activités du projet</p> <p>3.5 : Réaliser la formation de 10 cadres et agents du MHA à l'intégration du changement climatique et du genre dans les opérations d'AEPA et d'hygiène en milieu rural</p> <p>3.6 : Réaliser les actions de communication et de visibilité sur l'exécution du projet</p> <p>3.7 : Organiser d'une table ronde des bailleurs de fonds</p> <p>3.8 : Réaliser les différents audits du projet</p> <p>3.9 : Elaborer les rapports d'avancement trimestriels et annuels et le rapport d'achèvement du projet</p>	

## **RESUME EXECUTIF**

### **Contexte et justification du projet**

Le présent projet a été identifié au Niger dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de partenariat entre la Facilité africaine de l'eau (FAE), le Fonds nordique de développement (NDF) et le gouvernement du Royaume du Danemark (GoDk) dans 5 pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger) et de la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Somalie) et aussi dans le cadre des opérations du Fond africain de développement au Niger/FAD-15. Le projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations rurales de 33 communes prioritaires dans les régions de Tahoua et de Zinder, en soutenant les communautés bénéficiaires à améliorer leurs conditions d'accès à des services durables d'eau, d'hygiène et d'assainissement et à renforcer la résilience climatique du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural. Le projet prévoit également des études d'un projet d'investissement portant sur 150 systèmes d'AEP dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri.

En 2020, au plan national, le taux d'accès des ménages aux services de base d'eau potable était de 49,6%. Ce taux cache une disparité entre les populations urbaines (45,4 %) et rurales 50,4%, et une disparité inter-régionale (de 31,2 % à Zinder à 63,7% à Maradi). En matière d'assainissement, le taux d'accès des ménages aux services de base d'assainissement était de 7,1 % au plan national dont 3,7 % en milieu rural et 26,6% en milieu urbain. Il varie selon les régions (de 3,7% à Dosso à 14,9% à Niamey). Dans le domaine de l'hygiène, 84,7% de la population en milieu rural pratiquent la défécation à l'air libre (DAL) contre une moyenne nationale de 73,7% (9,9% en milieu urbain et 84,7% en milieu rural) ; et 71,2 de la population rurale utilisent les dispositifs de lavage des mains avec du savon (DLM) contre une moyenne nationale de 68,5%. Aussi, la zone d'intervention du projet a été retenue pour réduire les disparités inter-régionales et intra-communales existantes.

Le Programme Sectoriel de l'Eau de l'Hygiène et de l'Assainissement (PROSEHA) pour la période 2016-2030 est la déclinaison nationale des Objectifs de Développement Durables (ODD) en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger. Son objectif est de 100 % d'accès des ménages aux services de base en eau potable, en assainissement et de la défécation à l'air libre (tous les villages déclarés FDAL).

### **Description du projet et bénéfices**

Le projet comprend trois volets : (i) des actions prioritaires immédiates qui consistent à construire et/ou réhabiliter des infrastructures d'AEP et d'assainissement dans les régions de Tahoua et de Zinder, (ii) des études de faisabilité et d'exécution d'un projet d'investissement de 150 systèmes d'AEP climato-résilients et sobres en carbone dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri, et (iii) des actions de renforcement des capacités du sous-secteur de l'AEP en milieu rural.

D'une part, le projet apportera une réponse immédiate à la faible couverture des besoins en eau et assainissement dans ces zones, en contribuant ainsi à réduire l'exposition de leurs résidents pour la plupart pauvres et vulnérables aux maladies d'origine hydrique et à la COVID-19. Ainsi ce sont près de 189 300 personnes additionnelles dans les régions de Tahoua et de Zinder (50% de femmes), dont près de 36 596 personnes déplacées internes (PDI) dans la région de Tahoua qui auront accès à l'eau potable, et environ 7 200 personnes (50% de femmes) qui auront accès aux facilités d'assainissement. Par ailleurs, plus de 400 800 personnes (52% de femmes au moins) seront sensibilisées aux bonnes pratiques pour un changement de comportement en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement en lien avec la COVID-19, maladies hydriques, et d'hygiène menstruelle en milieu scolaire et sur les violences basées sur le genre (VBG).

Par ailleurs, près de 128 cadres et agents (au moins 30% de femmes) bénéficieront des formations en matière de mise en œuvre du Guide du Service public de l'eau (SPE) et d'intégration de la gestion des risques climatiques, du genre et de l'AFDH dans le sous-secteur de l'AEP en milieu rural. Environ 100 personnes (dont 30% au moins de femmes) auront des capacités renforcées, dans la gestion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. Les femmes et les jeunes filles bénéficieront d'une attention particulière à travers la prise en charge de la problématique de la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) (sensibilisation et formation de 1200 jeunes filles élèves à la GHM, fourniture de 1200 kits d'hygiène menstruelles aux jeunes filles élèves, formation et appui à 40 femmes à la confection des serviettes hygiéniques réutilisables). Les communes ciblées bénéficieront d'appui et un

accompagnement en matière de vente de matériaux et équipements d'assainissement, de gestion des déchets et de vidange des fosses septiques. L'élaboration ou l'actualisation de 20 PLEA renforcera le cadre de planification et d'intervention des communes. Le projet contribuera également à la création d'environ 1 100 emplois directs (600 temporaires et 500 permanents).

D'autre part, avec la mise en œuvre du nouveau projet qui sera préparé, le Niger et les bailleurs de fonds disposeront d'un dossier de projet d'investissement y compris les dossiers de consultation des prestataires pour son opérationnalisation complète, portant sur 150 mini AEP ou AEP multi villages, prêt à être financé, ainsi que des outils de gestion des ressources en eau et d'intégration de la résilience climatique dans le sous-secteur de l'AEP. Environ 1 500 000 personnes additionnelles des régions de Tahoua, Zinder, Maradi, Tillabéri, dont des PDI pourront bénéficier de services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène durables et climato-résilients, et mieux lutter contre tout maladie hydrique et le COVID-19. Enfin les résultats des études en matière d'assainissement permettront une meilleure maîtrise des enjeux de la gestion de filière de l'assainissement en milieu rural.

### **Durée et coûts du projet**

D'une durée totale de 36 mois, le projet est d'un coût total estimatif de **7 640 590 Euro**, soit **6 202 800 UC**. Ce coût est financé par la FAE pour un montant de **4 779 237 Euro**, soit **3 879 880 UC** (62,55%), le FAD pour un montant de **2 463 580 Euro**, soit **2 000 000 UC** (32,24%), et le Gouvernement du Niger pour **397 773 Euro** (5,21%). Ces coûts prennent en compte les imprévus divers.

Les décaissements et les paiements de fonds sur les dons (FAE et FAD) sont subordonnés à la satisfaction des conditions citées au paragraphe 5.2.2.

## 1. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

### 1.1. Origine du projet

1.1.1 Le présent projet a été identifié au Niger dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de partenariat entre la Facilité africaine de l'eau (FAE), le Fonds nordique de développement (NDF) et le gouvernement du Royaume du Danemark (GoDk) pour 5 pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger) et de la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Somalie) et aussi dans le cadre des opérations du Fond africain de développement au Niger/FAD-15. Ce programme a pour objectif de faciliter la reprise suite à l'épidémie de COVID-19 et d'améliorer la qualité de vie des communautés pauvres, marginalisées, vulnérables et déplacées, en fournissant des investissements à travers des activités d'alimentation en eau potable, d'assainissement, d'hygiène et de gestion des ressources en eau résilientes aux changements climatiques dans les zones rurales. Chaque projet comporte une composante « actions immédiates prioritaires », une composante « préparation de projet » incluant des études pour des investissements stratégiques à moyen terme et une composante « gestion du projet ».

1.1.2 Plusieurs projets/programmes similaires ont été mis en œuvre dans le pays avec la contribution de plusieurs partenaires au développement. Ces projets/programmes ont pour objectif global de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, assurer une gestion durable des ressources en eau et à assurer un leadership efficace et durable du développement du secteur de l'AEPA. Pour la BAD, le 2<sup>e</sup> Sous-Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PAEPA-MR) dans les régions de Dosso et Tillabéri a été mis en œuvre entre 2012 et 2017. Les leçons tirées de ce projet sont prises en compte pour améliorer l'efficacité et l'efficience du présent projet.

1.1.3 Sur le plan institutionnel, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) est chargé en relation avec les ministères concernés, de la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. A ce titre il assume les tâches régaliennes en lien avec la structuration, la régulation et la coordination du secteur, ainsi que la gestion du service public de l'eau. Toutefois, les Collectivités Territoriales (CT) (Conseils Régionaux et Communes) assurent la maîtrise d'ouvrage et sont compétentes en matière de gestion du service public de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

1.1.4 Le Gouvernement du Niger a adopté en 2017 le Programme Sectoriel de l'Eau de l'Hygiène et de l'Assainissement (PROSEHA) pour la période 2016-2030 et aligné sur les Objectifs de Développement Durables (ODD). Il comprend 5 sous-programmes correspondant à chacun des objectifs spécifiques : (i) le sous-programme Alimentation en Eau Potable, (ii) le sous-programme Assainissement, (iii) le sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en eau, (iv) le sous-programme Gouvernance, (v) le sous-programme Hydraulique Pastorale.

1.1.5 Le taux d'accès théorique à l'**eau potable** en milieu rural, défini par rapport à la population desservie<sup>1</sup>, est l'indicateur utilisé pour suivre et mesurer les progrès dans la mise en œuvre du PROSEHA. En 2020, au plan national, le taux d'accès des ménages aux services de base d'eau potable était de 49,6%. Ce taux cache une disparité entre les populations urbaines (45,4 %) et rurales 50,4%, et une disparité inter-régionale (de 31,2 % à Zinder à 63,7% à Maradi). En matière d'**assainissement**, le taux d'accès des ménages aux services de base d'assainissement était en 2020 de 7,1 % au plan national dont 3,7 % en milieu rural et 26,6% en milieu urbain. Il varie selon les régions (de 3,7% à Dosso à 14,9% à Niamey). Dans le domaine de l'**hygiène**, 84,7% de la population en milieu rural pratiquent la défécation à l'air libre (DAL) contre une moyenne nationale de 73,7% (9,9% en milieu urbain et 84,7% en milieu rural) ; et 71,2 de la population rurale utilisent les dispositifs de lavage des mains avec du savon (DLM) contre une moyenne nationale de 68,5%. En complément de ces indicateurs sur l'accès aux services de base, le taux d'accès aux services améliorés (taux optimal) est également suivi pour prendre en compte les échelles dans le cadre des ODD. Tous ces indicateurs qui sont présentés dans le tableau n°1 ci-dessous montrent le besoin, la pertinence et l'urgence d'intervenir dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéry.

---

<sup>1</sup> La population desservie est calculée sur la base de 250 personnes desservies par EPDM (puits cimenté, PMH, ou robinet AEP) et 10 personnes par branchement particulier (BP). Elle est plafonnée au nombre d'habitants de la localité concernée.

Tableau 1 : Taux d'accès des ménages à l'eau potable, à l'assainissement, DAL et DLM en 2020

Milieu & Régions	Taux d'accès eau potable (%)		Taux d'accès à l'assainissement (%)		Proportion de personnes DAL (%)	Proportion de personnes utilisant les DLM
	Basique	Optimal	Basique	Optimal		
Milieu Rural	45,4	1,8	3,7	1,4	84,7	71,2
Milieu Urbain	50,4	48,8	26,6	33,1	9,9	53,9
<b>Régions</b>						
Agadez	31,2	19,3	8,1	11,3	64,8	64,0
Diffa	55,5	1,0	4,1	2,4	88,4	40,9
Dosso	41,6	7,1	3,7	1,0	82,6	70,4
Maradi	63,7	3,8	8,0	9,0	74,6	70,9
Niamey	23,8	67,3	14,9	45,5	5,8	68,3
Tahoua	34,9	2,1	6,7	2,0	70,2	69,2
Tillabéri	56,6	8,6	6,1	2,8	80,2	67,2
Zinder	31,2	6,7	7,5	2,4	82,1	70,3
<b>Ensemble (national)</b>	<b>49,6</b>	<b>9,2</b>	<b>7,1</b>	<b>6,2</b>	<b>73,7</b>	<b>68,5</b>

Source : INS/MHA, 2020

1.1.6 Le projet contribuera à améliorer les taux d'accès des ménages aux services de base d'eau potable et d'assainissement en milieu rural vers les cibles du PROSEHA qui sont, à l'horizon 2030 de 100% pour l'accès de base à l'eau potable et l'assainissement de base, de 80% et de 50% respectivement pour l'accès au service optimal d'eau potable et l'accès au service optimal d'assainissement. Le projet apportera une contribution significative à l'atteinte de ces objectifs.

1.1.7 Le projet s'exécutera dans deux Régions (Tahoua, et Zinder pour les actions prioritaires immédiates, et dans quatre Régions (Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri) pour les études d'investissement. Quatorze (14) Communes de la Région de Tahoua et dix-neuf (19) Communes de la région de Zinder ont été retenues pour les actions prioritaires immédiates en matière d'AEP ; huit (8) Communes (4 dans chaque région) pour les actions prioritaires immédiates en matière d'assainissement et d'hygiène. La liste des communes concernées est présentée à l'annexe 3.

1.1.8 En ce qui concerne les écoles, les taux d'accès de base à l'eau potable et à l'assainissement sont respectivement de 48,5% et de 35,1%. Dans les formations sanitaires ces taux sont respectivement de 58,3% et de 5,5%. Le tableau n° 2 ci-dessous présente la situation des écoles et des formations sanitaires dans les régions de Tahoua et de Zinder. Les détails sont présentés à l'annexe 2.

Tableau 2 : Taux d'accès des écoles et formations sanitaires à l'eau potable et à l'assainissement

Région	Accès à l'eau potable de base	Accès à l'assainissement de base
<b>Ecoles</b>		
Tahoua	53,8 %	29,8 %
Zinder	46,1 %	42,4 %
<b>National</b>	<b>48,5 %</b>	<b>35,1 %</b>
<b>Formations sanitaires</b>		
Tahoua	62,3 %	4,9 %
Zinder	57,3 %	8,1 %
<b>National</b>	<b>58,3 %</b>	<b>5,5 %</b>

Source : enquête INS PROSEHA 2021

1.1.9 Etant donné que la phase 1 du PROSEHA a comme priorité la réduction des disparités dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, la zone d'intervention du projet a été définie pour réduire les disparités inter-régionales et intra-communales existantes. Par ailleurs, les Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement (PLEA) ont servi de base pour la détermination des besoins émanant des communes. Les communes retenues présentent un taux d'accès théorique à l'eau potable inférieur à 50%. En matière d'assainissement, le niveau de la DAL est très préoccupant et pour y remédier, deux documents ont été produits pour la période 2020-2025 : (i) une feuille de route pour mettre fin à la DAL au Niger à travers la mise en œuvre de l'ATPC, et (ii) un plan d'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route. Les communes retenues dans le cadre du projet font parties de celles qui n'ont pas connues d'ATPC.

1.1.10 Le Guide national du Service Public de l'Eau (SPE) en milieu rural adopté en 2010 et révisé en 2019 a pour objectif d'accompagner les CT dans le développement du SPE au Niger et la maîtrise d'ouvrage (MO) de tous les systèmes sommaires (mini-AEP, Station de Pompage Pastoral (SPP) et PEA) et autres points d'eau modernes dans leurs circonscriptions. Les principaux intervenants sont les CT, les délégataires du SPE (entreprises privées) et les populations bénéficiaires à travers les Associations des usagers du service public de l'eau (AUSPE). La mise en œuvre du Guide du SPE souffre de plusieurs insuffisances dont la mauvaise gestion des ressources financières issues de la vente de l'eau (redevances), les faibles capacités des acteurs à jouer pleinement leurs rôles respectifs et le faible niveau de gouvernance qui ne favorise pas l'efficacité dans la gestion du SPE. Cette situation justifie des actions de renforcement de capacités.

1.1.11 Les communes de la zone de projet se caractérisent également par un faible niveau d'atteinte des objectifs de fin de la défécation à l'air libre (FDAL), un faible niveau d'accès à l'assainissement domestique, l'inexistence d'une gestion et d'une valorisation optimales des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale, et la faiblesse des capacités d'intervention des acteurs de la chaîne de l'assainissement. Pour autant, l'objectif de la Feuille de route pour un Niger sans DAL est de mettre fin à la DAL au Niger à l'horizon 2030. Pour se faire, le projet contribuera à arrêter, du moins freiner la défécation institutionnelle, au changement positif de comportement de la population à travers l'utilisation des latrines hygiéniques, à amener les acteurs à construire eux-mêmes leurs latrines et à faciliter l'accès des populations aux services et équipements d'assainissement durables.

1.1.12 Par ailleurs, les Régions de Tahoua et Zinder reçoivent de nombreux déplacés internes du fait de l'insécurité récurrente liée aux actes de terrorisme dans la zone du lac Tchad. Ces personnes déplacées internes (DPI) viennent accroître la pression sur les ressources en eau disponibles et sur les systèmes d'AEP qui ne sont déjà pas en mesure de satisfaire les besoins des populations autochtones. Cette situation aggrave l'état sanitaire des populations, et les expose à la COVID-19 et à d'autres maladies liées à l'insuffisance des services d'eau potable et d'assainissement.

1.1.13 Enfin, le contexte de fragilité actuelle du pays, combiné à une faible capacité technique et institutionnelle locale, exacerbe les défis liés au sous-secteur de l'hydraulique rurale, notamment les insuffisances du SPE. Ce contexte réduit la capacité à se remettre de la COVID-19 et la résilience des populations face au changement climatique. Aussi, l'intervention du projet dans ces régions et communes ciblées permettra d'atténuer les disparités régionales en matière d'accès à l'eau potable et aux facilités d'assainissement. Le projet se propose de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations rurales vivant dans ces deux régions pour les actions immédiates, et dans l'ensemble des quatre régions pour la préparation d'un nouveau projet d'investissement.

## **1.2. Stratégies et priorités sectorielles**

1.2.1 Le Niger s'est doté en 2017 d'une Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) à l'horizon 2035 (« Niger 2035 »). Le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement relève de deux axes stratégiques : le développement du capital humain et la dynamisation et la modernisation du monde rural. Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) sur la période 2012-2021 (2012 – 2015 et 2017 -2021) constitue le cadre fédérateur de référence pour l'agenda de développement du Gouvernement du Niger et son alignement sur les Objectifs du Développement Durable (ODD). Le Plan d'Actions National de la GIRE (PANGIRE) adopté en 2017 définit le cadre national d'action du secteur de l'eau.

1.2.2 Le développement du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Niger s'appuie sur deux documents de référence : (i) le document de Politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement (1999) (une nouvelle politique est en cours d'adoption) et, (ii) le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE). Ce dernier est l'une des pièces maîtresses de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'eau. Dans le domaine de l'assainissement, la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement (PNHA, 2020-2030) vise à renforcer le cadre organisationnel et réglementaire et à orienter les interventions en matière d'assainissement et d'hygiène.

1.2.3 Plusieurs stratégies sectorielles développées font de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, une priorité nationale pour le développement du capital humain, la lutte contre la pauvreté, le développement socio-économique durable. Ce sont : (i) la Stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (SOPHAB 2014-2018) qui promeut le changement de comportement, la synergie d'intervention des acteurs, et le soutien aux populations pour un accès aux infrastructures dans l'équité ; (ii) la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP, 2014) ; (iii) la Stratégie de développement rural (SDR, 2003). Le Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (2019) qui est le référentiel du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger.

1.2.4 Le Programme Sectoriel de l'Eau de l'Hygiène et de l'Assainissement (PROSEHA) a fixé l'objectif de 100 % de l'accès des ménages aux services de base en eau potable, en assainissement et de la défécation à l'air libre (tous les villages déclarés FDAL). Il répond à l'engagement du Niger à mettre en œuvre les ODD. Il vise à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous, à travers cinq sous-programmes, dont le sous-programme sur l'alimentation en eau potable et le sous-programme sur l'assainissement et l'hygiène.

1.2.5 L'objectif spécifique du sous-programme de l'alimentation en eau potable (OS11) est d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, tandis que celui du sous-programme de l'assainissement et l'hygiène (OS12) est d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. Pour l'atteinte des ODD, l'ordre des priorités de l'AEP retenu est le suivant : (i) les systèmes AEP multi-villages, (ii) les mini AEP simples, (iii) les Postes d'eau autonomes (PEA).

1.2.6 Pour le milieu rural, le sous-programme de l'alimentation en eau potable prévoit les actions majeures suivantes : (i) la réalisation des ouvrages pour le développement des services au profit des ménages, des établissements scolaires et des formations sanitaires, (ii) la gestion efficace des services, (iii) le financement durable des investissements, (iv) la régulation efficace des services de l'hydraulique villageoise. Le sous-programme hygiène et assainissement prévoit les actions majeures suivantes : (i) la généralisation de la mise en œuvre de l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté » (ATPC), (ii) la réalisation en priorité des systèmes d'assainissement et d'hygiène dans les formations sanitaires et établissements scolaires qui en sont dépourvus, (iii) la promotion de l'assainissement à tous les niveaux, (iv) les activités de marketing de l'assainissement focalisées sur le renforcement des capacités des opérateurs, (v) la promotion des opérateurs privés pour les services d'assainissement et d'hygiène, (vi) la réalisation et l'exploitation des stations de traitement des boues de vidange et des eaux usées (STBVEU) et la réutilisation des sous-produits, (vii) la promotion de la solidarité non institutionnelle en faveur des plus vulnérables, (viii) le développement des micro-crédits aux ménages pour faciliter l'accès aux équipements et matériaux de construction, (ix) la recherche-action pour identifier des technologies à faible coût, (x) l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement collectifs.

1.2.7 Par la signature en 2021 de la Convention du Programme « Plateforme intégrée pour la sécurité de l'eau au Niger (PISEN) », le Niger marque sa détermination à placer l'eau au centre de la stratégie de développement et de résilience du Niger. L'objectif du PISEN est de surmonter les défis de l'intégration de la fragilité et de la résilience climatique dans la planification, les politiques et les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il s'appuie sur les récentes réformes et initiatives politiques visant à mettre en œuvre une approche systématique de la sécurité hydrique, reconnaissant le rôle central qu'elle joue dans le capital et le développement humains. Il comprend quatre composantes : (i) Investissements intégrés pour la sécurité de l'eau, (ii) Expansion des services intégrés de l'eau, (iii) Gestion de projet et renforcement des capacités, (iv) Interventions d'urgence.

1.2.8 Le rapport national sur la quatrième communication nationale sur les changements climatiques<sup>2</sup>, indique que les impacts futurs sur les ressources en eau commandent des mesures d'adaptation appropriées pour la satisfaction des besoins en eau de la population en général, et ceux des communautés pauvres et vulnérables en particulier.

1.2.9 Depuis 2006, le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) au changement climatique fait de la maîtrise de l'eau un domaine d'action des mesures d'adaptation. La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à travers le PANGIRE permettra d'élargir le potentiel d'adaptation dans le secteur de l'eau.

1.2.10 Le projet est aligné sur le Document de Stratégie Pays (DSP) du Niger pour la période 2018-2022 dont les deux piliers sont de : (i) promouvoir la compétitivité de l'économie pour libérer son potentiel et favoriser la création d'emplois, et (ii) promouvoir le développement d'une agriculture résiliente pour une forte croissance durable et inclusive. Les actions et les mesures retenues dans le projet contribueront à renforcer la résilience du Niger aux facteurs de fragilité, et accélérer la croissance de l'économie nigérienne, en vue d'atteindre les objectifs de croissance économique durable et inclusive fixés dans le PDES 2022-2026<sup>3</sup>, « Programme 3 : Amélioration de l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement de l'axe stratégique relatif au développement du capital humain, inclusion et solidarité ».

### 1.3. Justification de l'intervention de la FAE et le FAD

1.3.1 Le projet fait suite à une requête adressée à la Banque par le Gouvernement du Niger le 17 mars 2022. Sa préparation a été conduite par les Directions générales de l'hydraulique et de l'assainissement (DGH & DGA) du MHA, en étroite concertation avec les autres structures concernées au sein de ce Ministère aux niveaux central et déconcentré, et les acteurs du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement intervenant dans les communes cibles.

1.3.2 Le projet qui vise à développer des services d'eau et d'assainissement résilients au climat au profit de populations rurales pauvres et vulnérables, est aligné sur trois priorités stratégiques de la stratégie 2017-2025 de la FAE. En effet, le renforcement des systèmes et services pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les régions de Tahoua et de Zinder et les études qui seront réalisées pour préparer un nouveau projet d'AEPA prêt pour l'investissement dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéry, relèvent des priorités stratégiques (1), (3) et (4) qui sont respectivement, la préparation et la promotion des projets, la Promotion des investissements, et la Gouvernance de l'eau.

1.3.3 Le projet est aligné avec la nouvelle politique de l'eau du Groupe la Banque<sup>4</sup> pour lequel l'approvisionnement de l'eau et de l'assainissement est un domaine d'intervention prioritaire. Il participe également à la réalisation du pilier stratégique de la Stratégie 2017-2025 du Groupe de la Banque relatif au renforcement de l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène pour qu'ils deviennent inclusifs, durables et résilients au climat. Le projet contribuera à la réalisation de deux des High 5 de la Banque, notamment « améliorer la qualité de vie des populations d'Afrique » et « nourrir l'Afrique ». Il s'inscrit dans la Stratégie 2021-2025 en matière de genre de la Banque notamment en ses piliers 2 « Accélération de l'insertion professionnelle et de la création d'emplois pour les femmes, à travers le renforcement des compétences », et 3 « Amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux grâce aux infrastructures ». Il contribuera aussi à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience (2022-2026). Le projet est enfin aligné sur le nouveau cadre stratégique décennal de la Banque sur le Changement climatique et la croissance verte (2021-2030), notamment sur ses piliers I (adaptation et résilience) et II (atténuation et sobriété carbone) qui visent à promouvoir les infrastructures climato-résilientes et sobre en carbone dans les secteurs vulnérables au changement climatique.

1.3.4 La pertinence du projet se trouve renforcée avec la Déclaration du 9ème Forum mondial de l'eau (WWF), en mars 2022, à Dakar, pour un « **Blue Deal** » pour la Sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement. La Déclaration appelle à la mobilisation des ressources financières publiques adéquates, ainsi des partenariats, pour investir dans les infrastructures d'eau et

---

<sup>2</sup> Rapport d'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur des ressources en eau (CNEED, PNUD, FEM, 2020)

<sup>3</sup> Il s'agit du document portant orientations générales et sectorielles du PDES 2022-2026 (version provisoire, Janvier 2022)

<sup>4</sup> La nouvelle politique de l'eau du Groupe de la Banque a été adoptée en mai 2021.

d'assainissement, créer des emplois « bleus » et « verts », en particulier en faveur des jeunes, des femmes et du monde rural.

#### **1.4. Harmonisation des parties prenantes et des donateurs**

1.4.1 Les principales parties prenantes au projet sont : le Ministère du Plan qui est l'Ordonnateur Délégué ; le ministère des Finances (MF) assurant la tutelle financière ; le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) qui assure la tutelle technique ; les Collectivités territoriales (Conseils régionaux et Communes) qui assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion du SPEA; les populations bénéficiaires ; le secteur privé ; les partenaires techniques et financiers (PTF).

1.4.2 Plusieurs PTF (bilatéraux et multilatéraux) du secteur de l'eau et l'assainissement interviennent au Niger. La coordination de l'aide publique au développement est assurée à travers les organes consultatifs et de concertation du PDES. Le Comité Etat/PTF sert de cadre de dialogue entre le gouvernement et les partenaires sur le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Le Cadre de concertation Etat/PTF du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement créé en 2013, aide à la coordination des activités dans le cadre des programmations et du financement des investissements du sous-secteur.

1.4.3 Afin de mobiliser les financements pour le sous-secteur et assurer la coordination des dépenses pour l'atteinte des objectifs sectoriels, le MHA a mis en place en 2017, un Mécanisme commun de financement (MCF) multi-bailleurs, qui fonctionne selon l'approche programme, et selon les procédures nationales en matière de programmation, de budgétisation, de passation de marché et de suivi-évaluation.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1. Objectifs et Résultats du projet**

2.1.1. L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès des populations rurales, pauvres et vulnérables des régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri à des services durables d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène permettant de soutenir les efforts de prévention et de reprise post COVID-19 et de renforcer la résilience climatique du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural.

2.1.2 Les objectifs spécifiques du projet sont de : (i) Renforcer et améliorer l'accès des populations à des services durables d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène résilients au climat et réduire la défécation à l'air libre selon l'approche communale de l'ATPC; (ii) Préparer, au niveau des études de faisabilité et des dossiers d'exécution pour recherche de financement, un nouveau projet d'investissement d'AEP climato-résilients en milieu rural, (iii) Elaborer des outils d'intégration de la résilience climatique et du genre dans le sous-secteur de l'AEPA en milieu rural ; (iv) renforcer les capacités des acteurs du sous-secteur de l'AEPA en milieu rural en matière de gestion durable des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, de résilience climatique, de changement de comportement en matière d'hygiène y compris la COVID-19 et les maladies liées à l'eau.

2.1.3 **Les résultats à long terme sont :** (i) l'accès équitable des populations rurales, pauvres et vulnérables à des services améliorés et durables d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement ont contribué à améliorer leurs conditions de vie et de santé et à renforcer leur résilience climatique ; (ii) les systèmes climato-résilients d'AEP et les facilités d'hygiène et d'assainissement sont gérés de manière durable grâce au renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'AEPA en milieu rural.

2.1.4 **Les résultats à moyen terme sont :** Le projet permettra à environ 189 300 et 7200 personnes pauvres et vulnérables dont 50% de femmes de bénéficier, respectivement des services d'eau potable, et d'assainissement et d'hygiène améliorés et résilients au climat. Environ 36 596 personnes déplacées internes (DPI) dans la région de Tahoua (communes de Bagaroua, Takanamat, Tillia) auront un meilleur accès à l'eau potable. Près de 400 800 personnes dont 52% de femmes seront sensibilisées pour l'adoption de bonnes pratiques pour un changement de comportement en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement en lien avec la COVID-19, d'hygiène menstruelle en milieu scolaire et sur les violences basées sur le genre (VBG).

2.1.5 Le projet contribuera également à la création d'environ 1 100 emplois directs (temporaires et permanents). Par ailleurs, ce sont 128 personnes (dont 30% au moins de femmes) et 100 personnes (dont 30% au moins de femmes) qui auront des capacités renforcées, respectivement dans la gestion du service public de l'eau et la gestion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural. Les femmes et les jeunes filles bénéficieront d'une attention toute particulière à travers la prise en charge de la problématique de la gestion de l'hygiène menstruelle (sensibilisation et formations à la GHM, fourniture de 1200 kits d'hygiène menstruelles aux jeunes filles élèves, formation et appui à la confection des serviettes hygiéniques réutilisables).

2.1.6 La disponibilité d'un document de faisabilité et d'exécution d'un nouveau projet d'investissement d'AEP climato-résilient, portant sur 150 systèmes d'AEP (mini-AEP simple ou AEP multi-village) dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri, aidera à la mobilisation des fonds nécessaires à l'extension des services d'eau potable. Ce sont près de 1 500 000 personnes dont des PDI qui vont bénéficier. En outre, la disponibilité d'outils d'intégration de la résilience climatique dans le sous-secteur de l'AEPA en milieu rural contribuera au renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur.

2.1.7 **Les résultats à court terme** sont les produits obtenus par composante. Au titre de la **Composante 1, Sécurisation de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les régions de Tahoua et de Zinder – Sous-composante AEP : Renforcement de l'accès aux services d'eau potable** : i) 21 postes d'eau autonome (PEA) (16 à Zinder, 5 à Tahoua), ii) 12 mini-AEP (6 à Tahoua et 6 à Zinder), iii) 14 AEP multi-village (11 à Tahoua et 3 à Zinder) iv) 20 branchements d'eau (écoles et formations sanitaires), v) Expérimentation de la carte de prépaiement du service de l'eau sur 8 bornes fontaines dans 4 communes (2 par région), vi) Réalisation d'un voyage d'étude et d'apprentissage de 12 personnes à Maradi et au Togo sur la carte de prépaiement, vii) Protection de 14 Champs de captage des forages des AEP multi village par une clôture métallique, viii) Campagne de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur le projet et Intermédiation Sociale pour la réalisation des ouvrages et la gestion de l'eau ; la campagne portera sur 226 personnes (113 villages) dont 50 % au moins de femmes, ix) Renforcement des capacités du Centre de formation aux techniques de l'eau et de l'assainissement (CFTEA) du MHA, x) Renforcement des capacités de 128 acteurs dont 30% au moins de femmes (maîtrise d'ouvrage communale, gestion, exploitation et maintenance dans le cadre du Guide du SPE en milieu rural, xi) Elaboration et/ou l'actualisation de 20 Plans locaux de l'eau et l'assainissement (PLEA). – **Sous-composante Assainissement et Hygiène : Renforcement de l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement sensibles au genre**: i) 84 blocs de latrines institutionnelles et publiques à trois cabines, genre sensible (GHM (54 nouveaux et 30 blocs à réhabiliter), ii) Fourniture de 168 dispositifs de lavage des mains (DLM), iii), 1327 villages certifiés FDAL, iv) 64 personnes formées en marketing de l'assainissement, v) 8 points de vente (boutiques) de matériaux et équipements d'assainissement en application du marketing de l'assainissement, vi) 1 200 jeunes filles formées en gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) en milieu scolaire, vii) 1 200 kits d'hygiène menstruelle, viii) 40 femmes formées en fabrication des serviettes hygiéniques réutilisables.

2.1.8 Les résultats à court terme de la **Composante 2, Préparation d'un projet climato-résilient et renforcement des capacités des acteurs du secteur WASH en milieu rural – Sous-composante AEP** : i) un nouveau projet portant sur 150 systèmes d'AEP (mini-AEP et AEP multi-village) climato-résilients et sobres en carbone dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri, ii) les résultats et rapports des études relatives au projet de 150 systèmes d'AEP, iii) les résultats et rapports de l'étude portant l'amélioration des connaissances des ressources en eau souterraines (RES) prenant en compte l'impact du changement climatique, et d'optimisation / de mise à niveau du réseau d'observation des RES dans le 4 régions, iv) les résultats et rapports de l'étude portant sur la vulnérabilité hydro-climatique et des risques climatiques du sous-secteur de l'AEP en milieu rural, assorti d'un plan général d'adaptation et de résilience climatique dans la zone du projet, v) 10 ateliers de validation des résultats des études. – **Sous-composante Assainissement et Hygiène** : i) les résultats et rapports de l'étude portant sur la chaîne de valeur de l'assainissement et la gestion de la filière de l'assainissement autonome en milieu rural; ii) les résultats et rapports de l'étude sur l'impact du changement climatique sur l'hygiène et l'assainissement, et l'impact des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta sur les ressources en eau ; iii) les résultats et rapports de l'étude sur le développement des mini

dispositifs de gestion de boues de vidange et eaux usées, excréta au niveau départemental; iv) 100 agents et cadres formés sur plusieurs thématiques en matière d'hygiène et d'assainissement des eaux usées; v) Appui à 8 communes pour la gestion des déchets solides et la vidange des fosses septiques (fourniture de matériel et d'outils); vi) 2 ateliers de validation des résultats des études.

2.1.9 Les résultats à court terme de la **Composante 3, Coordination et gestion du projet** : i) une Unité de gestion de projet (UGP) fonctionnelle et disposant des ressources adéquates, y compris un logiciel de gestion financière (TOM2PRO) et un Manuel des procédures administratives, financières et comptables, répondant aux exigences de la BAD et basé sur une mise à jour de celui du Mécanisme commun de financement (MCF) au sein du MHA; ii) un Comité de pilotage et de suivi du projet (COPILS), iii) des moyens de transport, du matériel et des équipements nécessaires à la gestion de la mise en œuvre du projet (3 véhicules TT 4X4, 7 micro-ordinateurs (portables), 3 Photocopieurs imprimantes/scanners, accessoire informatique), iv) 10 agents et cadres du MHA formés à l'intégration du changement climatique et du genre dans les opérations d'AEPA et d'hygiène en milieu rural, v) un ensemble de produits de communication et de visibilité sur l'exécution du projet, vi), les rapports périodiques d'avancement (technique, financier, environnemental, social et climatique) produits dans les délais ; vii) des rapports d'audits annuels de conformité environnementale et sociale produits dans les délais; viii) des rapports d'audits de conformité climatique et de réduction de l'empreinte carbone produits dans les délais, ix) des rapports d'audits des comptes et des acquisitions produits dans les délais, x) un rapport d'achèvement du projet.

## 2.2. Activités du projet

2.2.1. Les activités du projet sont organisées par composantes et présentées dans le tableau 3 ci-dessous :

*Tableau 3 : Description des composantes et activités du projet*

<b>Composante 1 : Sécurisation de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement des populations rurales pauvres et vulnérables des régions de Tahoua et de Zinder</b>
<b><i>Sous-composante 1 : Optimisation des systèmes d'AEP et renforcement de l'accès aux services d'eau potable</i></b>
<p><b>Activité 1.1.1 : Réalisation de 21 postes d'eau autonome (PEA), 12 mini-AEP, 14 AEP multi-villages, 20 branchements d'eau dans les écoles et les formations sanitaires, et clôture des champs de captage des 14 AEP multi-villages</b></p> <p>Il s'agit de préparer et lancer un appel d'offres ouverts en deux lots comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Lot A : Région de Tahoua</u> : 5 PEA, 6 mini-AEP, 11 AEP multi-villages, 10 branchements d'eau (5 écoles et 5 formations sanitaires), 11 clôtures métalliques des champs de captage des AEP multi-villages</li> <li>- <u>Lot B : Région de Zinder</u> : 16 PEA, 6 mini-AEP, 3 AEP multi-villages, 10 branchements d'eau (5 écoles et 5 formations sanitaires), 3 clôtures métalliques des champs de captage des AEP multi-villages</li> </ul> <p>L'UGP veillera à ce que les spécifications environnementales, sociales, et en matière de genre, de sécurité &amp; d'hygiène ainsi que les provisions budgétaires soient intégrées dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) et leur cadre de devis quantitatif et estimatif.</p> <p><b>Activité 1.1.2 : Recrutement d'un consultant (firme) pour le contrôle des travaux</b></p> <p>Le contrôle à pied d'œuvre des travaux sera assuré par un <b>consultant</b> (firme) national de manière compétitive. Il sera également chargé du contrôle des travaux de construction/réhabilitation de 84 blocs de latrines prévus à l'activité 1.2.1 ci-dessous.</p> <p><b>Activité 1.1.3 : Recrutement des délégués pour l'exploitation des systèmes d'AEP créés</b></p> <p>Le MHA, à travers ses services déconcentrés apportera aux communes une assistance technique en application du Guide du SPE en milieu rural.</p> <p><b>Activité 1.1.4 : Réalisation d'un voyage d'étude et d'apprentissage de 12 personnes à Maradi et au Togo sur la carte de prépaiement</b></p> <p>Après le choix des 4 communes et 8 BF pour expérimenter la carte de prépaiement du service de l'eau, 12 personnes seront désignées pour effectuer le voyage d'étude et d'apprentissage.</p>

**Activité 1.1.5 : Réalisation d'une campagne d'information, de communication et de sensibilisation sur le projet et Intermédiation Sociale pour la réalisation des ouvrages d'AEP et la gestion des ouvrages à réaliser ou à optimiser**

La campagne concerne les 113 villages des 33 communes des deux régions, à raison de 2 personnes choisies par village, soit 226 personnes dont au moins 50% de femmes. Elle se déroulera aux chefs-lieux des communes et sera réalisée par les communes avec l'appui des Directions régionales et départementales du MHA (DR/DR/MHA).

**Activité 1.1.6 : Renforcement des capacités du Centre de formation aux techniques de l'eau et de l'assainissement (CFTEA) du MHA**

Il s'agit des capacités en termes d'acquisition de matériels/équipements scientifiques et pédagogiques et de formation des formateurs pour lui permettre de renforcer ses capacités.

**Activité 1.1.7 : Formations de 128 acteurs (30% de femmes) à la mise en œuvre du Guide du SPE et aux fonctions de Maîtrise d'Ouvrage (MO) des systèmes d'AEP en milieu rural**

Ces formations qui seront définies par l'UGP et les parties prenantes seront assurées par un consultant (firme) national sur consultation restreinte.

**Activité 1.1.8 : Elaboration et/ou Actualisation de 20 Plans Locaux de l'Eau et l'Assainissement (PLEA)**

L'UGP en relation avec les parties prenantes, identifiera les 20 communes concernées. Avec l'assistance technique du MHA, les communes concernées vont préparer les TDR pour le recrutement d'un consultant (firme) national sur consultation restreinte.

***Sous-composante 2 : Renforcement de l'accès aux services d'assainissement et hygiène sensibles au genre***

**Activité 1.2.1 : Réalisation de 84 blocs de latrines institutionnelles et publiques à trois cabines, genre sensibles (GHM)**

Il s'agit de construire 54 blocs de latrines neufs (27 par région), et de réhabiliter 30 blocs de latrines (15 par régions) dans les écoles, formations sanitaires et lieux publics. Chaque bloc de latrine comprend 3 cabines/compartiments dont une douche à l'intention des femmes et des jeunes filles.

Un appel d'offres national ouvert sera lancé pour le choix d'une entreprise en vue de la construction/réhabilitation des 84 blocs de latrines. Le contrôle à pied d'œuvre des travaux sera assuré par un consultant (firme), le même qui est chargé du contrôle des travaux d'AEP de la sous-composante 1 prévus à l'activité 1.1.2 ci-dessus.

**Activité 1.2.2 : Fournir 168 dispositifs de lavage des mains (DLM) au profit des écoles, formations sanitaires et lieux publics**

Cette activité consistera en l'acquisition par l'UGP et la fourniture de 168 DLM, à raison de 2 DLM par bloc de latrines construits ou réhabilités.

**Activité 1.2.3 : Mise en œuvre de l'ATPC (approche communale WASH) dans 8 communes pour la certification Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) de 1327 villages**

Le contenu de l'approche communale de l'ATPC et le processus de sa mise en œuvre sont décrits dans le Guide de l'ATPC au Niger (2019). L'approche communale WASH sera complétée par des actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) sur la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en lien avec la COVID-19, la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, l'hygiène menstruelle en milieu scolaire, lutte contre les violences faites aux femmes (VBG). Cette approche inclut un suivi post-FDAL de 6 mois pour le suivi et la consolidation des acquis. Ces prestations seront assurées par des agences de formations ou des ONG spécialisées dans la mise en œuvre de l'ATPC (1 agence par région) à recruter sur consultation nationale restreinte. L'UGP élaborera les TDR et assurera le contrôle de la mise en œuvre en collaboration avec les Comités ATPC.

**Activité 1.2.4 : Formation de 64 personnes en marketing de l'assainissement dans 8 Communes**

64 personnes dont au moins 30% de femmes, (8 personnes par Commune) seront identifiées par les Communes pour recevoir être formées aux méthodes et techniques du développement du marketing de l'assainissement. La formation sera assurée par une agence de formation spécialisée dans le domaine sur consultation nationale restreinte.

**Activité 1.2.5 : Création de 8 boutiques de vente de matériels et matériaux d'assainissement**

Il s'agira d'une subvention à 8 Communes pour démarrer les activités de vente de matériaux, équipements ou de dalles préfabriquées à travers les maçons précédemment formés au marketing de l'assainissement (activité 1.2.4 ci-dessus) pour faciliter l'accès des populations aux matériaux durables. Les boutiques sont la propriété des communes et géré par les Services Municipaux d'Eau et d'Assainissement (SMEA).

**Activité 1.2.6 : Formation de 1200 jeunes filles en Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM) et dotation de 1200 kits d'hygiène menstruelle**

Il s'agira de 1200 jeunes filles en milieu scolaire et qui recevront 1200 kits d'hygiène menstruelle. La formation sera assurée par des agences de formation ou des ONG spécialisées dans le domaine sur consultation nationale restreinte.

**Activités 1.2.7 : Formation de 40 femmes sur la fabrication des serviettes hygiéniques réutilisables**

Il s'agira de donner à 40 femmes (20 par région, 5 par Commune) une formation sur la fabrication des serviettes hygiéniques réutilisables. La formation sera complétée par un appui pour qu'elles s'organisent en association par commune, et de leur fournir des intrants, matériels, équipements et consommable pour démarrer les activités de fabrication des serviettes hygiéniques réutilisables. Cette formation sera confiée à une ONG ayant le savoir-faire, l'expertise et les capacités nécessaires.

**Composante 2 : Préparation d'un projet WASH climato-résilient et renforcement des capacités des acteurs du secteur WASH en milieu rural**

***Sous-composante 1 : Etudes d'investissement d'un projet d'AEP climato-résilient et sobre en carbone en milieu rural dans quatre Régions (Tahoua, Zinder, Maradi, Tillabéry)***

Toutes les études devront faire l'objet de TDR élaborés par l'UGP de manière participative et préalablement soumis à la Banque pour avis de non-objection.

**Activité 2.1.1 : Organiser un atelier d'information et de validation des TDR des études des 150 systèmes d'AEP**

Les études d'investissement portent sur 150 systèmes d'AEP (mini AEP et AEP multi-villages) climato-résilients et sobres en carbone. Elles consistent en (i) des études de faisabilité technico-économique, d'avant-projets sommaires (APS) et détaillées (APD), (ii) des études d'évaluation financière et économique, (iii) des études d'évaluation environnementale et sociale (EIES / NIES, PAR) incluant la vulnérabilité hydro-climatique de la zone du projet, (iv) et en l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence (DCE) relatifs aux travaux et à la surveillance/contrôle des travaux. Dès l'approbation du projet, l'UGP organisera un atelier d'information et de validation des termes de référence provisoires y relatifs, avec la participation des parties prenantes concernées puis en soumettra la version finalisée à l'avis de non-objection de la Banque dans le cadre de la consultation restreinte y relative. Un rapport de l'atelier sera requis.

**Activité 2.1.2 : Recruter le consultant pour la réalisation des études de faisabilité, des études techniques, de l'évaluation économique et financière et de l'étude de la vulnérabilité hydro-climatique des 150 systèmes d'AEP**

Cette activité passe par la publication de l'avis à manifestation d'intérêt d'un appel d'offres par les canaux requis pour l'établissement de la liste restreinte des candidats à consulter, la consultation des candidats, la réception et l'évaluation des offres techniques et financières y compris les propositions d'attribution du contrat, les négociations éventuelles, la signature du contrat et enfin la mobilisation du consultant. Les études seront réalisées par un consultant (firme) sur la base des TDR dont la version provisoire est fournie à l'annexe 10.

**Activité 2.1.3 : Organiser les rencontres d'information et de validation aux étapes clefs d'avancement des études**

L'UGP en étroite concertation avec le consultant organisera des réunions d'information sur l'état d'avancement des études ainsi que des ateliers de validation des solutions retenues au fur et à mesure qu'elles seront formulées. Chaque rencontre fera l'objet de TDRs spécifiques précisant au moins, son objet, ses buts et résultats attendus et la liste des participants ; un rapport de réunion est requis à la fin de chaque rencontre.

**Activité 2.1.4 Réaliser les études du nouveau projet d'investissement de 150 systèmes par le consultant sélectionné**

Le consultant dans le cadre de l'approche de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de sécurité de l'eau portera une attention particulière aux aspects transversaux (vulnérabilité et résilience aux changements climatiques, transition énergétique / sobriété carbone, sécurité sanitaire, genre, droit à l'eau et à l'assainissement

pour tous, etc.), et ceux relatifs à la durabilité (capitalisation des expériences, approches technologiques, systèmes de financement et de gestion, etc.). Les études se dérouleront en trois phases principales comme suit :

***Phase 1 : Réalisation des études portant sur la faisabilité technico-économique, la vulnérabilité hydro-climatique de la zone du projet et les APS***

Cette phase comprendra trois étapes :

**1. Diagnostic préliminaire de la situation existante**

Le diagnostic commencera par la collecte et l'analyse des données de base disponibles (genre, santé, démographie, socio-économie, topographie, hydraulique, climatologie, hydrologie, hydrogéologie et environnement). Il permettra de préciser les besoins, d'évaluer la situation socio-économique, la structure de l'habitat et l'état des systèmes d'AEP éventuellement en place, d'évaluer la vulnérabilité et les risques hydro-climatiques de la zone du projet, d'évaluer la problématique de la vulnérabilité des populations à accéder à l'eau, compte tenu des effets des changements climatiques. Le diagnostic portera sur une analyse critique de l'application du Guide du SPE afin d'identifier les problèmes qui peuvent être résolus par la conception et l'exécution de systèmes AEP performant. Il doit ensuite permettre d'appréhender la capacité des populations à payer les services d'eau potable, les questions institutionnelles, foncières, environnementales et sociales en présence, les questions d'éducation et de santé liées à l'eau (y compris la COVID-19). Le diagnostic doit également permettre le choix des normes de conception des systèmes AEP y compris celles en lien avec l'intégration de la résilience à la variabilité et aux changements climatiques, et aboutir à un rapport de diagnostic dressant la situation de référence. Par ailleurs une analyse genre sera réalisée en vue de permettre d'évaluer : (i) les bonnes pratiques concernant la réponse du projet aux besoins en eau et assainissement des femmes et des filles; (ii) le rôle des femmes et des filles dans la gestion et la maintenance des infrastructures et équipements publics mis à disposition; (iii) l'inclusion du genre dans les mécanismes de gouvernance du secteur eau et assainissement et envisager les perspectives de renforcement de la représentation, du leadership et le pouvoir décisionnel des femmes dans les métiers de l'eau. Le rapport établissant le diagnostic sera validé lors d'un atelier regroupant les principales parties prenantes du projet, et sa version validée servira de rapport de démarrage des études.

**2. Détermination des options de systèmes d'AEP climato-résilients et sobres en carbone réalisables**

Sur la base du diagnostic, le consultant procédera à l'identification des options réalisables de systèmes AEP climato-résilients et sobres en carbone, avec une estimation des coûts respectifs d'investissement, d'entretien et d'exploitation. Une comparaison technico-économique et de viabilité financière et institutionnelle sera ensuite effectuée entre ces différentes options ; ce qui permettra de retenir les solutions optimales de desserte en eau, aux plans économique, financier, institutionnel, social et environnemental et climatique. Les solutions basées sur la nature, ainsi que les technologies sobres en carbone et favorisant la transition énergétique seront privilégiées. Les options de systèmes AEP comprennent les infrastructures et les services. Le choix des solutions optimales se fera dans le cadre d'un atelier regroupant les principales parties prenantes du projet.

**3. Elaboration des APS et Evaluation économique et financière**

Les avant-projets sommaires (APS) seront enfin élaborés en tenant compte des orientations et prescriptions du Plan d'Action National GIRE (PANGIRE) et des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques hydro-climatiques de la zone du projet. Les APS seront complétées par une analyse institutionnelle, économique et financière des modes de gestion des options de systèmes AEP projetés. A cette étape, une note sur la catégorisation environnementale et sociale des investissements sera établie, afin d'orienter sur l'importance de leurs potentiels effets sur l'environnement, de déplacements de populations et d'expropriation foncière. Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider les rapports d'études.

***Phase 2 : Réalisation des études d'APD et de l'évaluation économique et financière***

Cette phase consistera, sur la base des résultats antérieurs, à réaliser les études complètes d'APD des systèmes d'AEP et les études économiques et financières appropriées. Durant cette phase, des mesures opérationnelles de renforcement de la résilience climatique (sur la base des résultats de l'étude de la vulnérabilité hydro-climatique de la zone de projet), de sobriété carbone, de protection des bassins versants de prélèvement de l'eau devront également être identifiées et intégrées dans le cadre du devis quantitatif et estimatif des travaux, afin que, le cas échéant, des mesures soient mises en œuvre à travers des accords de collaboration avec les acteurs locaux compétents. Les orientations du cadre stratégique et opérationnel de développement et de gestion des ressources en eau en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, de protection de l'environnement, de genre et de croissance verte seront prises en compte. Le coût des mesures de sauvegardes

environnementales et sociales seront intégrés au coût du nouveau projet des 150 systèmes AEP. Les études environnementales et sociales seront réalisées par un consultant séparé. Un atelier des parties prenantes du projet validera les produits de cette phase, lesquels seront reversés au dossier de demande à soumettre par le Gouvernement aux bailleurs de fonds pour le financement des 150 systèmes AEP du nouveau projet d'investissement.

***Phase 3 : Elaboration des DAO des entreprises pour les travaux et des DCE des consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux***

Cette phase sera consacrée à l'élaboration (i) d'un dossier d'appel d'offres pour le recrutement de l'entreprise qui sera en charge des travaux, et (ii) d'un dossier de Demande de Propositions (DP) pour le recrutement du bureau de surveillance/contrôle des travaux. Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider les documents des DAO et des DCE.

**Activité 2.1.5 : Réaliser les études environnementales, sociales et climatiques du nouveau projet d'investissement de 150 systèmes AEP**

Cette activité consistera en des études d'impacts environnementales et sociales y compris les Plans d'action de réinstallation (PAR) le cas échéant, du nouveau projet d'investissement de 150 systèmes AEP. Il s'agira d'une étude d'impact environnementale et sociale approfondie et/ou simplifiée de la réalisation des différents travaux, prenant en compte les préoccupations liées aux changements climatiques. Les rapports des études environnementales et sociales (EIES / NIES) et les PAR (si requis) seront soumis à la Banque pour revue et approbation, puis à l'avis et la validation du BNEE. Les rapports des études environnementales et sociales seront disponibles après les APS afin que les résultats soient pris en compte dans les études d'APD. Deux (02) ateliers séparés des parties prenantes seront organisés pour valider les produits de cette phase. Un consultant (firme) sera recruté dans le cadre d'une consultation internationale.

**Activité 2.1.6 : Réaliser une étude d'amélioration des connaissances et le suivi des ressources en eau souterraines**

Il s'agira de réaliser une étude visant à améliorer les connaissances des ressources en eau souterraines dans un contexte de changement climatique, et à optimiser et mettre à niveau le réseau d'observation des RES et à renforcer leur suivi dans les 4 régions (Tahoua, Zinder, Maradi, Tillabéri). Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider le rapport d'étude. Un consultant (firme) sera recruté dans le cadre d'une consultation internationale restreinte.

**Activité 2.1.7 : Réaliser une étude sur la vulnérabilité hydro-climatique et les risques climatiques du sous-secteur de l'AEP en milieu rural assorti d'un plan général d'adaptation et de résilience climatique dans la zone du projet**

Cette étude vise à mieux comprendre les enjeux du sous-secteur de l'AEP en milieu rural en rapport avec les changements climatiques. L'étude passera par une analyse approfondie de l'état des lieux des ressources en eau, des projections climatiques ainsi que de l'offre et de la demande actuelle et future dans ladite zone. Il élaborera un plan général d'adaptation et de résilience climatique dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement de la zone intégrant le genre et la sobriété carbone. Les résultats de cette étude vont également informer le nouveau projet d'AEP en termes de mesures et investissements nécessaires pour assurer la résilience à long terme des services d'eau et d'assainissement aux impacts du changement climatique. Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider le rapport d'étude. Un consultant (firme) sera recruté dans le cadre d'une consultation internationale restreinte.

***Sous-composante 2 : Renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'AEPA en milieu rural***

Toutes les études devront faire l'objet de TDR élaborés par l'UGP de manière participative et préalablement soumis à la Banque pour avis de non-objection.

**Activité 2.2.1 : Réaliser une étude relative à la gestion de la filière de l'assainissement autonome en milieu rural**

Cette étude vise à améliorer les connaissances de la problématique de l'assainissement en milieu rural et de renforcer son cadre de gestion et de développement. L'étude consistera, sans s'y limiter à définir la chaîne de valeur de l'assainissement, à identifier et analyser les facteurs qui empêchent la durabilité du statut FDAL, à développer un mécanisme de financement durable de l'hygiène et de l'assainissement basé sur les réalités du monde rural, et au développement des mini dispositifs de gestion de boues de vidange et eaux usées, excréta au niveau départemental, y compris l'utilisation des produits finaux. Pour le développement des mini dispositifs

de gestion de boues de vidange et eaux usées, excréta, l'étude consistera à faire des propositions de dispositifs à l'échelle du Département et adaptés au contexte nigérien.

Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider les rapports d'étude. Un consultant (firme) sera recruté dans le cadre d'une consultation nationale restreinte.

**Activité 2.2.2 : Réaliser une étude sur l'impact des changements climatiques sur l'hygiène et l'assainissement, et l'impact des ouvrages d'assainissement (eaux usées et excréta) sur les ressources en eau**

Cette étude recouvre deux volets complémentaires et vise à comprendre, d'une part, la prise en compte des changements climatiques dans la conception et la réalisation des infrastructures d'assainissement, et d'autre part, les interactions entre les eaux usées et les ressources en eau d'alimentation. Un atelier des parties prenantes sera organisé pour valider le rapport d'étude. Un consultant (firme) sera recruté dans le cadre d'une consultation nationale restreinte ou d'un appel d'offres ouvert.

**Activité 2.2.3 : Renforcer les capacités d'environ 100 agents (30% de femmes) en matière d'assainissement et d'hygiène**

Il s'agira de prévoir des formations spécifiques pour 40 vidangeurs de latrines et de fosses septiques sur les techniques de vidange en milieu rural, 20 gestionnaires de latrines publiques en milieu rural, 35 agents publics (niveaux central et déconcentré) pour l'appropriation et l'harmonisation de la mise en œuvre de l'ATPC, un voyage d'études et d'apprentissage de 5 personnes du MHA au Burkina Faso sur la gestion des boues et excréta en milieu rural. Les formations seront assurées par un consultant (firme) ou une ONG au niveau national.

**Activité 2.2.4 : Renforcer les capacités des communes pour la gestion des déchets solides et la vidange des fosses septiques**

Le projet apportera un appui financier à 8 communes à travers l'acquisition d'un ensemble de petit matériel et d'outils qui restera la propriété de la commune et géré par les Services Municipaux d'Eau et d'Assainissement (SMEA). L'ensemble de matériel pour chaque commune est composé de 5 charrettes à traction asine équipées de réservoir à 200 l, 10 pioches, 10 pelles, 10 râtaux, 25 balaies, 10 brouettes, etc.

**Composante 3 : Coordination et Gestion du projet**

Cette composante concerne la coordination des différentes activités et les interventions des différents intervenants, la gestion administrative et financière de la mise en œuvre du projet. Les activités de la composante sont spécifiquement les suivantes :

**Activité 3.1 : Mettre en place l'UGP et le Comité de pilotage et de suivi (COPILS) du projet**

Une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera créée au sein du MHA et sera responsable de la gestion du projet. Elle devra être mise en place avant le démarrage du projet. Sa composition est donnée à la section 3.1. Le pilotage de la mise en œuvre du projet sera assuré par un Comité de pilotage et de suivi (COPILS) composé des parties prenantes clés. Sa composition est présentée à la section 3.1.

**Activité 3.2 : Assurer la coordination et la gestion du projet**

L'UGP a la responsabilité de la coordination et de la gestion du projet sur la base du Manuel des procédures administratives, financières et comptables, répondant aux exigences de la BAD et basé sur une mise à jour de celui du Mécanisme commun de financement (MCF) au sein du MHA.

**Activité 3.3 : Réaliser les audits annuels de conformité environnementale et sociale et les audits de conformité climatique et de réduction de l'empreinte carbone**

L'agence d'exécution recrutera un (e) consultant (e) individuel(le) pour la réalisation des audits annuels de conformité environnementale et sociale pour conformer le projet aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque. Les rapports d'audit seront produits dans les délais requis. Les termes de référence et les rapports des audits seront soumis à la Banque pour revue et approbation.

**Activité 3.4 : Réaliser l'audit externe des comptes et l'audit des acquisitions**

Les comptes du projet feront l'objet de deux audits, un audit sera effectué à mi-parcours (soit 18 mois après le premier décaissement) et un autre audit sera effectué à la fin du projet et sur la base des termes de référence, actuellement en vigueur à la Banque, par une firme indépendante, recrutée par la FAE. Le rapport d'audit de fin de projet sera soumis à la Banque au plus tard six (6) mois suivant la clôture du projet. Le projet prendra toutes les dispositions pour préparer en temps opportun et mettre à disposition de la firme les états financiers consolidés du projet. Il en sera de même pour les acquisitions qui feront l'objet de deux audits, un à mi-parcours et un autre à la fin du projet.

### **Activité 3.5 : Organiser une table ronde des bailleurs de fonds**

L'UGP assurera en interne la préparation et l'organisation d'une réunion des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources et sécuriser le financement du nouveau projet d'investissement. A cet effet, le MHA devra développer une stratégie lui permettant de sensibiliser et de mobiliser en temps opportun le Gouvernement, les bailleurs de fonds et tout autre partenaire pertinent. Aussi, il est recommandé que les partenaires du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger soient associés au suivi du projet à travers le COPILS et les différents cadres sectoriels de concertation existants.

### **Activité 3.6 : Renforcer les capacités en matière d'intégration de la résilience climatique et du genre dans les projets d'AEPA en milieu rural**

Cette activité consistera à former dix (10) cadres/agents du MHA (dont au moins 30% de femmes) sur les thématiques suivantes : (i) gestion et intégration des risques climatiques et du genre dans le sous-secteur de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ; (ii) renforcement de la prise en compte du genre dans les projets/programmes d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. La formation sur l'intégration de la gestion des risques climatiques et du genre à laquelle participeront cinq (5) cadres de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SPEN), sera assurée par le FAE, tandis qu'il faudra recruter au niveau national un prestataire pour la prise en compte du genre.

### **Activité 3.7 : Assurer la communication et la visibilité du projet**

Cette activité consistera à communiquer les progrès (résultats) ou l'impact du projet auprès des différents publics cibles, à travers les histoires à impact, les fact sheets, les communiqués de presse, les conférences de presse, les photos ou vidéos, etc. Une attention particulière sera accordée à la relation avec les médias locaux. Un spécialiste de communication sera recruté localement à temps partiel pour assurer la mise en œuvre des activités de communication, en partageant régulièrement les contenus du projet au spécialiste en communication de la FAE et aux médias locaux. Le spécialiste en communication travaillera sous la supervision de l'UGP. Il pourra être envisagé de recourir au même spécialiste que celui du projet urbain de la SPEN.

### **Activité 3.8 : Produire les rapports d'avancement et le rapport d'achèvement**

Il est de la responsabilité de l'UGP de produire dans les délais et formats requis les rapports d'avancement trimestriels et le rapport d'achèvement.

## **2.3. Bénéficiaires, zones et population cibles**

2.3.1. La zone d'intervention du projet concerne les régions de Tahoua et Zinder pour les interventions immédiates, et les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri pour les études d'investissement d'un projet d'AEP, et au plan national pour le renforcement des capacités du sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural. La zone du projet couvre 33 communes (14 dans la région de Tahoua et 19 dans la région de Zinder) pour les actions prioritaires immédiates en matière d'AEP et 8 Communes (4 dans chaque région) pour les actions prioritaires immédiates en matière d'assainissement et d'hygiène.

2.3.2 Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à près de 600 000 personnes (50% de femmes au moins) y compris 40 000 personnes déplacées internes (PDI) pour les actions immédiates, et environ 1 500 000 personnes (50% de femmes) après réalisation du projet d'investissement. Le choix de la zone d'intervention est guidé par les besoins prioritaires des populations, les capacités de production des forages existants et les besoins de consolidation des acquis et d'extension des opérations antérieures de la Banque.

## **2.4. Coûts du projet et Plan de financement**

2.4.1. Le coût total du projet est de **7 640 590 Euro**, soit 6 202 800 UC. Ce coût est financé par la FAE pour un montant de **4 779 237 Euro**, soit **3 879 880 UC** (62,55%), le FAD pour un montant de **2 463 580 Euro**, soit **2 000 000 UC** (32,24%), et le Gouvernement du Niger pour **397 773 Euro** (5,21 %). Ces coûts prennent en compte les imprévus divers. Les coûts détaillés sont présentés à l'annexe 3.

2.4.2. La répartition du coût du projet par composante, par catégorie de dépense et par source de financement est présentée sur les tableaux 4, 5 et 6 ci-dessous.

Tableau 4 : Coûts et Plan de financement du projet (en Euros) – Hors Taxes

N°	Composantes	TOTAL	FAE	FAD	GOUV.	%
1	<b>Composante 1</b> : Sécurisation de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement	5 363 364	3 537 350	1 826 014		70,2
2	<b>Composante 2</b> : Préparation d'un projet d'investissement d'AEP et Renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'AEPA en milieu rural	1 130 562	1 130 562	0	0	14,8
3	<b>Composante 3</b> : Coordination et Gestion du projet	1 146 664	111,325	637 566	397 773	15,0
	<b>Total général</b>	<b>7 640 590</b>	<b>4 779 237</b>	<b>2 463 580</b>	<b>397 773</b>	<b>100,0</b>

Tableau 5 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses (Euros, HTVA)

Catégorie de dépenses	Coût Total en FCFA	Coût Total en Euro	Coût Total en UC	%
Travaux	2 906 884 596	4 431 517	3 597 624	58
Biens	200 474 234	305 621	248 112	4
Services	1 403 323 575	2 139 353	1 736 784	28
Fonct. / Divers	501 216 088	764 099	620 280	10
<b>Coût total</b>	<b>5 011 898 493</b>	<b>7 640 590</b>	<b>6 202 800</b>	<b>100</b>

Tableau 6 : Coûts du projet en devises

Sources de financement	Coût Total (CFA)	Coût Total (€)	Coût Total (UC)	%
FAE	3 134 973 964	4 779 237	3 879 880	62,6
FAD	1 616 002 546	2 463 580	2 000 000	32,2
Gouvernement	260 921 983	397 773	322 920	5,2
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>5 011 898 493</b>	<b>7 640 590</b>	<b>6 202 800</b>	<b>100,0</b>

## 2.5. Viabilité technique, économique et financière

2.5.1 La viabilité technique du projet repose sur les solutions adoptées pour faire face aux problèmes. En effet, l'amélioration de l'accès des populations pauvres à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural dans les régions concernées se fera à travers le renforcement des infrastructures et les systèmes d'AEPA. Les infrastructures à réaliser et les modalités d'exploitation et de gestion seront conformes aux techniques, approches et modalités en vigueur telles que le Guide du SPE en milieu rural, l'Approche communale de l'ATPC et le renforcement des capacités des acteurs. Toutefois le projet envisage une amélioration de la qualité des matériaux, notamment pour les ouvrages d'assainissement et de la mise en œuvre afin de disposer d'infrastructures résilientes au climat.

2.5.2 En raison du caractère social du projet, qui plus est financé par un don, la viabilité économique et financière n'a pas été abordée.

## 2.6. Impact environnemental et social

**Catégorisation** : le Projet a été classé en catégorie B par le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) niveau pays eu égard à l'envergure des investissements projetés et des risques et impacts environnementaux et sociaux variant de faible à modéré. Cette catégorie E&S

correspond à la catégorie 2 du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque.

**Documents de sauvegardes environnementale et sociale :** un (1) Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a été élaboré dans le cadre dudit projet. Cet instrument de sauvegardes E&S préparé par le Donataire a été revu et approuvé par la Banque et publié par le pays le 30 novembre 2022, puis par la Banque le 1er décembre 2022 après l'autorisation du Donataire en date du 30 novembre 2022, conformément aux exigences du SSI.

**Consultations publiques :** des consultations publiques ont été organisées entre les 2 et 21 octobre 2022 au niveau des quatre Régions de la zone d'intervention du Projet (Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder). L'ensemble des parties prenantes notamment les populations riveraines, les autorités locales, les services techniques du niveau central et déconcentré (BNEE, Directions Générales de : l'Hydraulique (DGH), l'Assainissement (DGA), etc.), les élus locaux, etc., ont été consultés pendant la préparation du projet. Ce processus sera maintenu durant la mise en œuvre dans la préparation des études spécifiques. La Banque s'est également assurée que le Donataire a mené à bien les consultations publiques de façon adéquate et les PV de consultations figurent en annexe du CGES élaboré. Cette consultation a vu la participation 265 personnes dont 191 hommes (62,08%) et 74 femmes (27,92%).

**Risques et impacts environnementaux et sociaux majeurs :** **Au plan environnemental**, il s'agit notamment de : (i) Risques de pollutions des sols et des eaux (solides et liquides), et (ii) le risque de Pression sur les ressources en eau (diminution de la réserve). **Au plan social**, il s'agit principalement de : (i) Risque de la transmission des maladies (IST/VIH. SIDA) et au COVID 19 ; et (ii) le risque d'accidents de chantier lors de la construction de la canalisation pour la pose des tuyaux, ou pendant les opérations de soudures et montage des châteaux d'eau.

**Mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux :** les **mesures environnementales** suivantes sont planifiées dans les PCGES : (i) Elaborer les études environnementale et sociale spécifiques assorties de PGES une fois que les localités/sites seront identifiées et (ii) sensibiliser la population sur l'importance de la gestion rationnelle de l'eau et la protection de l'environnement. Les **mesures sociales** planifiées dans le PCGES sont : (i) sensibiliser les travailleurs, les populations riveraines et des usagers sur la santé, les IST et VIH-SIDA, et (ii) sensibiliser les populations sur l'importance de faire recours au mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Le budget global de mise en œuvre des mesures environnementale et sociale (PCGES) du Projet PASEPAR-MR est estimé à 212.500.000 F.CFA est supporté par le financement apporté par la Banque. Ce montant intègre également les coûts du mécanisme de gestion des plaintes (14.000.000 F.CFA).

**Réinstallation involontaire :** Les travaux à mener dans le cadre du Projet PASEPAR-MR n'occasionneront pas des pertes de terres, ni de perturbations d'activités commerciales.

**Arrangement institutionnel global de mise en œuvre des PGES :** Le MH/A ne disposent pas de spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale. C'est pourquoi il est prévu dans le cadre de ce projet, le recrutement d'un expert en sauvegarde environnementale et sociale qui se chargera du suivi E&S des travaux dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, l'Unité de Gestion du projet recrutera sur une base concurrentielle des experts indépendants qui réaliseront l'audit annuel de performance environnementale et sociale. Le BNEE jouera un rôle de suivi-contrôle externe de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et la Banque quant à elle, effectuera des missions de supervision de la mise en œuvre au moins deux fois par an.

**Conformité Environnementale et Sociale :** Des rapports trimestriels de mise en œuvre des mesures E&S seront partagés avec la Banque et les parties prenantes, ainsi que des rapports annuels d'audit de performance E&S. La NOCES confirme la conformité du projet aux exigences environnementales et sociales de la Banque avant approbation ; lesdites exigences sont reflétées dans l'accord de financement.

## 2.7. Changement climatique et croissance verte

Le PASEPAR-MR est classé dans la catégorie 1 selon le système de sauvegarde climatique de la Banque. Le Niger est très vulnérable aux impacts du changement climatique. Le changement climatique a accentué la rareté des ressources en eau au cours des dernières décennies, rendant ainsi plus pénible l'accès aussi bien pour la consommation humaine que pour la production agropastorale. Les tendances en matière de précipitations sont très incertaines et les prévisions vont d'une légère baisse à une forte

augmentation de précipitations. Malgré les prévisions à la hausse des précipitations, la disponibilité de l'eau par habitant au Niger devrait baisser de 85% d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000<sup>5</sup>. Les périodes sèches et humides devraient devenir plus extrêmes<sup>6</sup>, ce qui pourrait avoir des conséquences plus importantes sur la satisfaction des besoins en eau et en assainissement surtout en milieu rural où les infrastructures de mobilisation de l'eau et d'assainissement sont fortement déficitaires et les populations dépendent des eaux de surface ou de la nappe superficielle.

Le PASEPAR-MR est donc une réponse à la vulnérabilité climatique du Niger dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le projet consiste à développer des infrastructures hydrauliques climato-résilientes et sobres en carbone en vue de faciliter la mobilisation des sources d'eaux souterraines plus profondes et inaccessibles aux populations rurales au travers des puits. Les interventions du projet vont fortement soutenir la résilience climatique et la marche vers la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à travers la réalisation des ouvrages et infrastructures climato-résilients pour l'assainissement et d'accès à l'eau, promotion des systèmes de pompes solaires et sobres en carbone, le traitement des déchets liquides (eaux usées et excréta, les boues de vidanges, etc.), etc. Le projet va également soutenir la réalisation de plusieurs études de faisabilité technique et hydro-climatique visant la mise à l'échelle des investissements dans les infrastructures hydrauliques et d'assainissement climato-résilientes dans le secteur de l'eau.

Cependant, les résultats de ce pourraient être considérablement affectés par le changement climatique. En effet, le changement climatique affecte fortement les ressources en eau souterraines qui vont davantage se raréfier du fait du tarissement des sources naturelles, des faibles précipitations et de l'infiltration, de la baisse du niveau des nappes, etc. Il y a donc de fortes chances que certains forages et systèmes d'AEP ne soient pas productifs déjà peu après leur réalisation ou à long terme du fait de l'assèchement des nappes et/ou des déficits de recharge souterraine du fait du réchauffement climatique.

Ainsi, pour assurer la durabilité des investissements face aux potentielles menaces climatiques, le projet va réaliser des études spécifiques de vulnérabilité hydro-climatique en vue d'identifier et d'évaluer les options réalisables de systèmes AEP climato-résilients et sobres en carbone, avec une estimation des coûts respectifs d'investissement, d'entretien et d'exploitation. Les rapports de ces études serviront de base pour le choix des types de systèmes AEP à réaliser et des sites d'implantation à retenir afin d'optimiser l'exploitation des infrastructures et de la disponibilité spatiale et temporaire des ressources en eau<sup>7</sup>. Les ouvrages feront l'objet d'une validation suite aux résultats des travaux des études techniques et hydro-climatiques, notamment en ce qui concerne les zones d'implantation, leur dimensionnement, etc. Une comparaison technico-économique et de viabilité financière et institutionnelle sera ensuite effectuée entre les différentes options ; ce qui permettra de retenir les solutions optimales de desserte en eau, aux plans économique, financier, institutionnel, social, environnemental et climatique. Les solutions basées sur la nature, ainsi que les technologies sobres en carbone et favorisant la transition énergétique seront privilégiées. Le projet va également soutenir la réalisation d'une étude plus large sur la vulnérabilité hydro-climatique du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural, assortie de propositions de mesures pour renforcer la résilience climatique des infrastructures hydrauliques ainsi que la prévention des risques hydro-climatiques en milieu rural.

Les interventions du projet vont directement contribuer à la mise en œuvre de plusieurs actions de la CDN du Niger à l'Accord de Paris sur le Climat. Le projet s'aligne aussi parfaitement avec le cadre stratégique de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte, notamment en ces piliers I et II sur la promotion des infrastructures climato-résilientes et sobres en carbone dans les secteurs climato-sensibles/vulnérables, y compris le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les audits de conformité climatique et d'évaluation de l'empreinte carbone seront réalisés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde climatiques.

---

<sup>5</sup> Profil de risque climatique : Niger 2021

<sup>6</sup> Profil de risque climatique : Niger 2021

<sup>7</sup> La liste des sites d'implantation des différents ouvrages avec leurs caractéristiques hydro-climatiques devrait être partagée une fois les sites connus

## 2.8. Opportunités pour renforcer la résilience

2.8.1 **Les régions ciblées dans le cadre du PASEPAR-MR sont confrontées à de nombreux facteurs de fragilités dont l'accès inadéquat aux services d'eau d'hygiène et d'assainissement, l'insécurité et les mouvements forcés des populations.** En 2022, plus de 1.236.000 personnes ont besoin d'assistance dans le domaine de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement au Niger. Les besoins WASH sont encore plus accrus au niveau des zones d'insécurité et des zones accueil des PDI notamment à Tahoua qui en janvier 2022 a accueilli près de 3.292 ménages déplacés internes. La pression sur les ouvrages d'eau et d'assainissement crée des conflits et l'absence d'assainissement est à la base de plusieurs défis sanitaires dont le choléra.

2.8.2 **Le PASEPAR-MR contribuera à amélioration de la résilience des populations en s'alignant à la nouvelle stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026).** Sur le plan institutionnel, il contribuera à l'amélioration du cadre de gestion de l'eau en milieu rural. Au niveau communautaire, le projet permettra d'améliorer la cohésion sociale entre les populations hôtes et les PDI en relaxant la pression sur les ouvrages WASH. Environ, 189.000 ménages bénéficieront d'une amélioration de l'accès à l'eau potable dont 36.596 PDI. Le projet fera la promotion du secteur privé en appuyant le marketing de l'assainissement avec la création de 8 points de vente de matériaux et d'équipements d'assainissement et en créant des activités génératrices de revenus pour 40 femmes. Le projet testera en pilote, la technologie du cash-water afin d'améliorer la gestion et la durabilité des AEP.

**Encadré 1 : le cash water un dispositif de gestion transparent et résilient pour les AEP.**

*En milieu rural au Niger, c'est le modèle de gestion par délégation qui est appliqué aux ouvrages d'adduction en eau potable. Le délégataire doit dégager un bénéfice, reverser une redevance à la mairie et assurer la continuité du service d'eau en prenant en charge la maintenance et les réparations nécessaires. Toutefois, cette gestion est peu transparente car la commune n'a pas de visibilité sur les chiffres d'affaires dégagés par le délégataire qui à son tour est contraint d'assurer la maintenance des ouvrages à tout moment, même lorsque les recettes générées ne sont pas suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation. Lorsque les recettes ne sont pas suffisantes, les pannes qui ne sont pas prises en charge entravent l'accès à la ressource. Le cash-water pourrait contribuer à l'amélioration de la transparence dans la gestion de l'eau tout en améliorant l'accès à la ressource. Dans le cadre du PASEPAR-MR, la Banque introduira le cash-water en format pilote sur 8 bornes fontaines dans 4 communes de la zone d'intervention. Le cash-water permettra au niveau des mairies, d'avoir une meilleure visibilité sur les recettes issues de l'exploitation. Au niveau des délégataires il permettra de (i) réduire les charges d'exploitations avec la réduction du temps de présence du gérant, (ii) d'augmenter les recettes du fait de la vente 24h/24h et (iii) de diminuer les pertes d'eau. Le cash water est susceptible de contribuer à l'amélioration de la durabilité des AEP en permettant de dégager des recettes suffisantes pour garantir l'entretien des ouvrages et situer les niveaux de responsabilité en cas de panne.*

## 2.9. Egalité, Genre et autonomisation des femmes

Le Projet est classé en catégorie 2 suivant le système de marqueur selon le genre (GMS) de la Banque, il accorde donc une place importante à la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement est essentielle pour lutter contre la pauvreté temporelle des femmes et des filles, et leur permettre de se consacrer à leur éducation et activités économiques. De même, l'absence d'infrastructures d'assainissement, notamment dans les écoles et services de santé maternelle influent sur le maintien des filles à l'école, notamment en raison de la stigmatisation en période menstruelle et/ou l'absentéisme scolaire des filles, et l'accès à des soins de santé maternelle qualitatifs. Les interventions du projet prennent en compte (i) la planification sensible au genre (intégration du genre dans la stratégie et plan de résilience et d'adaptation au changement climatique dans les opérations d'AEP en milieu rural, analyse de genre de la préparation du futur projet WASH climato-résilient), (ii) le renforcement des capacités des acteurs en matière de genre,

(iii) l'intégration de la thématique de genre dans les campagnes d'IEC du projet et dans l'intermédiation sociale pour la réalisation des ouvrages et la gestion de l'eau, bien comme pour l'approche ATPC pour l'assainissement, (iv) la prise en compte de nécessités spécifiques des femmes en matière d'hygiène (blocs de latrines sensibles au genre dans les écoles, formations sanitaires et lieux publics, formation sur la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) en milieu scolaire, formation et organisation en association de 40 femmes en techniques de confection des serviettes hygiéniques réutilisables. L'UGP inclura un expert genre.

### **3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

#### **3.1. Modalités de mise en œuvre**

3.1.1. Les principales parties prenantes au projet sont : (i) le Ministère du Plan (MP) bénéficiaire des financements FAE et FAD au nom du Gouvernement du Niger ; (ii) le Ministère des Finances (MF); (iii) le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) pour la coordination et la gestion du projet ; (iv) les collectivités territoriales concernées et (v) les populations bénéficiaires. L'organigramme du MH/A est présenté à l'annexe 6.

3.1.2 Une Unité de gestion du projet (UGP) sera créée au sein du MH/A et aura pour mission d'assurer la gestion, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet. L'UGP est l'interlocutrice et l'interface de la BAD pour toutes les questions techniques, institutionnelles et financières liées à l'exécution du projet. Les activités réalisées par l'UGP feront l'objet d'un rapport trimestriel d'avancement du projet. Le responsable de l'UGP, appuyé par les autres membres aura les principales tâches suivantes :

- a) Assurer la gestion technique, administrative, financière et comptable ;
- b) Coordonner les interventions des différents acteurs parties prenantes au projet ;
- c) Acquérir, coordonner et superviser les services de consultants pour les études ;
- d) Organiser en liaison avec les consultants les ateliers et consultations requis durant les études et exercer les fonctions de secrétariat ;
- e) Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et assurer la communication et la visibilité sur les activités du projet ;
- f) Elaborer et mettre en œuvre un plan de préparation de la table ronde des bailleurs de fonds ;
- g) Organiser la table ronde des bailleurs de fonds ;
- h) Assurer la liaison avec la Banque et les fonctions de monitoring du projet.

3.1.3 L'UGP sera créée par un arrêté du ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui en précisera le fonctionnement. L'équipe de l'UGP sera constituée d'agents issus du MHA au niveau central et déconcentré (régions de Tahoua et Zinder), et complétée par deux (2) consultants (Comptable/gestion financière et acquisitions). Le personnel du MHA interviendra à temps partiel, tandis que les deux consultants seront recrutés à plein temps. Ces derniers seront placés sous la supervision du Coordinateur de l'UGP à travers un contrat d'objectifs pour chacun.

3.1.4 Au niveau central, le personnel de l'UGP sera constitué comme suit : (i) un (e) Coordonnateur(trice), Ingénieur hydrogéologue/hydraulicien ; (ii) un (e) spécialiste en hygiène et assainissement ; (iii) un (e) spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale avec une bonne connaissance de la résilience climatique ; (iv) un (e) spécialiste chargé (e) du genre ; (v) un (e) chargé (e) de la passation des marchés ; (vi) un (e) chargé (e) de suivi-évaluation ; (vii) un (e) comptable ; (viii) un (e) consultant (e) spécialiste en passation des marchés ; (ix) un (e) consultant (e) comptable / gestion financière. Cette équipe sera complétée par un personnel d'appui composé d'un (1) chauffeur, d'un (e) secrétaire de direction et caissière, un agent de liaison. Au niveau régional, l'UGP sera complétée par (i) deux (2) ingénieurs eau/assainissement pour les deux régions (Tahoua et Zinder) ; (ii) onze (11) ingénieurs eau/assainissement pour les onze départements des deux régions ; (iii) deux (2) chauffeurs (un pour chaque région) ; (iv) des agents communaux pour les communes qui en ont. Pour la nomination

du Coordinateur (trice) du projet, le MHA sélectionnera, sur la base des termes de référence acceptés par la Banque, trois (CV) pour avis de non-objection de la FAE.

3.1.5 Les personnels du MHA au niveau central et au niveau déconcentré disposent d'une bonne expérience en matière de mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement et d'eau. La création de l'UGP ainsi que la désignation de l'ensemble des spécialistes au sein de l'UGP, à l'exception de ceux à recruter (2 consultants), constituera une condition de premier décaissement. Toutes les activités de l'UGP seront exécutées conformément à un contrat de performance pour chaque membre couvrant la période de la mise en œuvre du projet.

3.1.6 Le MHA mettra en place un Comité de Pilotage du Projet (COPIL) présidé par le secrétaire général du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ou son représentant. Le COPIL veillera à la bonne exécution du projet. Le COPIL est chargé : (i) d'approuver les documents de planification et de budgétisation ; (ii) de s'assurer que les budgets annuels approuvés sont consolidés et inscrits chaque année dans la loi de finance ; (iii) de suivre l'avancement général du projet sur la base des rapports d'avancement fournis par l'UGP.

3.1.7 Le COPIL réunit toutes les parties prenantes clés (structures techniques concernées, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, etc.). Il est composé d'un représentant des ministères et structures suivants : Ministère du Plan ; Ministère des Finances ; Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (6 personnes : DGH, DGA, DMP, DEP, DRFM, SP/PANGIRE) ; Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification ; Ministère de Santé Publique, de la Population et des Affaires sociales ; Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; l'Association des Municipalités du Niger (AMN) ; un représentant des organisations de la société civile active (organisations des femmes); Chef de file des PTF du secteur « eau et assainissement » (UNICEF, observateur) ; Chef de file des ONG du secteur « eau et assainissement » (WATERAID, observateur).

## **3.2. Dispositions pour les acquisitions**

### **3.2.1 Politique et Cadre de passation des marchés applicables**

Conformément aux dispositions du paragraphe 10.2 de la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financés par les ressources de la Banque, se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique d'acquisition de la BAD »), édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette Politique et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu que :

(a) Les acquisitions de travaux et de biens listés au paragraphe 4.5.2.1(a) de l'Annexe technique 7 se feront conformément au Système de passation des marchés du pays (« **Système National** ») incarné par la loi n° 2011/037 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations des services publics) et le décret (décret n°2022-743/PRN/PM du 29 septembre 2022 portant Code des marchés publics et des Délégations de services publics (CMP) ainsi que ses différents textes d'application, au moyen des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO).

(b) Les acquisitions de biens et services de consultants listés au paragraphe 4.5.2.1(b) de l'Annexe technique 7 se feront conformément aux méthodes et procédures d'acquisitions du Cadre de passation des marchés de la Banque (« **Système de la Banque** »). Ces acquisitions financées partiellement ou entièrement sur les ressources de la Banque seront mises en œuvre au moyen des Dossiers Standards de Sollicitation (DSS) les plus appropriés de la Banque.

### **3.2.2 Droit de Réserve de la Banque**

L'utilisation du **Système National pour au moins 60% du montant du projet (3,73 millions d'UC sur 6,20 millions d'UC)** permettra d'améliorer l'efficacité grâce, entre autres, aux actions suivantes : (i) une meilleure appropriation du système de passation des marchés à utiliser par l'agence d'exécution ;

(ii) un gain de temps avec l'absence d'un deuxième contrôle (après celui des entités nationales) que représente, la revue a priori de la Banque. **Toutefois, la Banque se réserve la possibilité de demander à l'Emprunteur de revenir à l'utilisation du Système de la Banque si** : (a) le cadre légal des marchés publics du Niger venait à changer pour évoluer vers un système non satisfaisant pour la Banque ; (b) les dispositions en vigueur n'étaient pas respectées par l'Organe d'Exécution ou (c) les mesures appropriées d'atténuation des risques incluses dans le plan d'actions relatif à l'évaluation des risques n'étaient pas respectées.

### 3.2.3 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA)

Afin de tenir compte des spécificités du Projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités de l'agences d'exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque « *modéré* » pour la passation des marchés et ont permis de déterminer sous réserve de l'application de mesures d'atténuation proposées au paragraphe 4.5.9 de l'Annexe technique 4.5 le groupe d'acquisitions à conclure selon le Système de la Banque et celui susceptible d'être mise en œuvre, sans risque majeur, selon le Système National.

### 3.2.4 Modalités de passation des marchés

Les modalités de passation des marchés ont été étudiés en tenant compte de la situation du marché, du montant des besoins, des capacités des acteurs, des risques en jeux et des contraintes des textes applicables en la matière. Le détail desdites modalités notamment le système de passation des marchés applicables, les estimations de coût, le mode d'acquisition, le type de contrôle, et le calendrier convenu entre l'Emprunteur et la Banque, est décrit au niveau de l'Annexe 4.5 des Annexes Techniques au présent rapport d'évaluation du projet.

### 3.2.5 Dispositions Particulières

**3.2.5.1 Audit des Marchés** : Dans le cadre de l'utilisation du Système national de passation des marchés, il a été prévu la réalisation d'un audit annuel des acquisitions, à financer sur les ressources du projet et qui doit être exécuté par un Consultant individuel. **Cet audit permettra à la Banque d'une part, de continuer d'exercer ses responsabilités fiduciaires en dépit de l'utilisation du Système National** et d'autre part, de se faire une opinion sur la qualité du fonctionnement du Système National dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

## 3.3. Gestion financière, Audit et décaissements

La responsabilité de la gestion administrative, comptable et financière du PASEPAR-MR incombera au MHA à travers une Unité de Gestion du projet (UGP), qui sera mis en place à cet effet par arrêté ministériel et sera constituée d'agents du MHA et de contractuels qui seront recrutés suivant les profils nécessaires. Une comptable a été proposée par le MHA pour la mise en œuvre de la comptabilité du Projet, mais ne dispose pas d'une expérience dans la comptabilité de Type privé. Un logiciel TOM2PRO multi-projets est utilisé au niveau du Mécanisme Commun de Financement (MCF) logé au sein du MHA. Le MCF dispose également d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières en cours de révision. Le MHA, est familier aux règles de gestion financière de certains bailleurs de fonds tels que le Luxembourg, l'Alliance sahel, la coopération suisse, l'UNICEF, la coopération danoise à travers le MCF. L'évaluation des capacités de gestion financière du MHA a révélé un risque fiduciaire substantiel. Les mesures suivantes s'avèrent nécessaires dans le but d'atténuer le risque fiduciaire et le maintenir à un niveau acceptable : (i) un responsable de la gestion financière du Projet sera désigné avant le premier décaissement et un comptable dont les compétences seront jugées acceptable pour la Banque sera recruté ou désigné avant le lancement du Projet, afin d'accompagner la comptable affectée au Projet; (ii) Le logiciel TOM2PRO utilisé au niveau du MCF sera paramétré pour prendre en compte le Projet, permettre d'assurer les trois types de comptabilités (générale, budgétaire et analytique) et permettre de produire les états financiers annuels qui seront audités ; (iii) la formation du personnel de gestion financière sur l'utilisation du logiciel et le renforcement de leurs capacités sur les règles et procédures de gestion financière et de décaissement de la Banque ; (iv) la mise en place d'une comptabilité d'engagement, de type privé et conformément aux normes du SYSCOHADA révisé ; (v)

l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières et sa soumission à l'ANO de la Banque; (vi) la couverture des activités du Projet par le contrôleur financier du MHA ; (vii) l'élaboration de Rapports de Suivi Financier (RSF) trimestriels qui seront transmis à la Banque au plus tard quarante-cinq (45) jours après la clôture du trimestre et ; (viii) Les comptes du Projet feront l'objet de deux audits, un audit sera effectué à mi-parcours (soit 18 mois après le premier décaissement) et un autre audit sera effectué à la fin du projet et sur la base des termes de référence, actuellement en vigueur à la Banque, par une firme indépendante, recrutée par la FAE au plus tard six mois. Les honoraires de l'auditeur seront pris en charge par la FAE. Le rapport d'audit sera soumis à la Banque au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice audité, conformément aux dispositions des Conditions Générales.

#### **Décaissements :**

Les décaissements sur les ressources de la Banque se feront à travers les quatre (4) méthodes prévues : (a) la méthode du compte spécial ou fonds de roulement lorsqu'elle sera autorisée ; (b) la méthode des paiements directs ; (c) la méthode du remboursement et (d) la méthode du paiement au titre d'une garantie de remboursement, en cas de besoin. Au titre de la méthode du compte spécial, le projet ouvrira un compte spécial en monnaie locale pour recevoir les fonds auprès d'une banque commerciale acceptable pour la Banque.

### **3.4. Gestion des risques**

Les principaux risques encourus par le projet et les mesures d'atténuation sont présentés dans le tableau 7 ci-dessous.

*Tableau 7 : Risques et mesures d'atténuation*

<b>N°</b>	<b>Risques</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
1	Retard lié au manque ou à la mobilisation tardive des fonds de la contrepartie nationale	Le MHA mènera un plaidoyer pour un engagement fort auprès des autorités nationales. Il fera un suivi rigoureux de la validation effective du projet pour les fonds de contrepartie par la DESB au cours des arbitrages budgétaires de la préparation du budget de l'Etat.
2	Faible niveau d'appropriation du projet liée à la faible capacité de l'UGP, la mobilité des cadres et la lenteur dans les acquisitions	Le MHA mettra en place d'une équipe expérimentée et l'UGP travaillera sur la base d'une planification rigoureuse. Toutefois, un atelier d'information et de mise à niveau du personnel de l'UGP sur les règles et procédures de la Banque est envisagé au lancement du projet.
3	Enchérissement des coûts	Les coûts prennent en compte une provision pour imprévus physiques et hausse des prix.
4	Risque sécuritaire : Difficultés d'accès aux zones du projet	Les dispositions seront prises avec les autorités locales pour suivre régulièrement l'évolution de la situation sécuritaire Le pays a déjà mis en place un protocole en matière de sécurité qui consiste à faire des convois groupés et escortés par les forces de défenses et de sécurité pour tout déplacement dans ladite zone. Prévoir la prise en charge des forces de sécurité Prévoir un dispositif de sécurisation des chantiers le cas échéant
5	Faible intérêt des bailleurs pour le financement du projet d'investissement après les études	Une table ronde des bailleurs de fonds est prévue. Par ailleurs, les PTF participent au suivi et au pilotage à travers le COSPIL. Ils sont également informés de l'avancement du projet dans le cadre des concertations sectorielles.
6	Retards dans l'exécution des travaux liés aux faibles capacités des entreprises	Appliquer avec la rigueur requise les procédures d'acquisition des travaux, biens et services pour sélectionner les entreprises ayant les capacités requises

### **3.5. Calendrier de mise en œuvre du projet**

3.5.1 La durée totale estimée pour la mise en œuvre des activités du projet est de trente-six (36) mois à compter de la date d'approbation du don. La Banque effectuera une mission de lancement ainsi que

des missions régulières de supervision, conformément aux dispositions en vigueur. Le calendrier provisoire détaillé de mise en œuvre du projet est présenté à l'annexe n° 9.

### 3.6. Plan de Suivi de projet

3.6.1 Le suivi-évaluation du projet s'inscrit dans le cadre général du processus de suivi-évaluation des projets mis en œuvre par le MHA.

3.6.2 L'UGP établira des rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet (physique et financier) à transmettre à la Banque au plus tard quinze (15) jours après la fin du trimestre considéré. En cohérence avec le dispositif en vigueur pour le suivi-évaluation des projets du MHA, un plan de suivi-évaluation sera également mis en place par l'UGP, basé sur le cadre des résultats du projet et décrivant les indicateurs, les outils, les méthodes et plans de collecte de données, le système de contrôle de la qualité des données, le tableau de suivi des indicateurs, le circuit d'information, le plan de diffusion des données et les activités de suivi et évaluation.

3.6.3 L'UGP produira également un rapport trimestriel de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, y compris l'état de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, à transmettre à la Banque pour revue et approbation au plus tard quinze (15) jours après la fin du trimestre considéré.

3.6.4 La FAE effectuera des supervisions chaque semestre pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du projet. Celle-ci entretiendra des correspondances régulières avec l'agence d'exécution et procédera à l'examen diligent des rapports trimestriels d'activités. Il est prévu une revue à mi-parcours.

3.6.5 Un rapport d'achèvement du projet, portant sur les activités réalisées et la situation financière du projet, sera élaboré à la fin par l'agence d'exécution du projet. Conformément à ces règles, la Banque procédera à l'élaboration de son rapport d'achèvement conformément au format type au plus tard 6 mois suivant la clôture du projet.

### 3.7 Plan de performance du projet

3.7.1 La supervision de l'exécution du projet se basera sur le modèle de gestion axée sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indiquée dans le présent rapport décrit le but, les objectifs et les résultats attendus. Le tableau 8 ci-dessous présente le plan de performance du projet.

Tableau 8 : Plan de performance du Projet

LIVRABLES	ECHEANCIER PREVISIONNEL
1. Approbation du don	M0
2. Signature de l'Accord de don	M0+1
3. Mise en place de l'UGP et du COPIL	M0+1
4. Signature de conventions avec le CFTEA	M0+1
5. Satisfaction des conditions préalables au 1 <sup>er</sup> décaissement	M0+2
6. Atelier de lancement du projet	M0+2
7. Avis général de passation des marchés	M0+2
8. Plan de passation des marchés	M0+3
9. Exécution des travaux d'AEP dans les régions de Tahoua et Zinder	M0+33
10. Exécution des travaux d'assainissement et de renforcement des capacités dans les régions de Tahoua et de Zinder	M0+24
11. Réalisation des études d'investissement de 150 systèmes d'AEP dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi, Tillabéri	M0+30
12. Réalisation des études environnementales, sociales et climatiques du projet de 150 systèmes d'AEP	M0+27
13. Réalisation des études et activités de renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement	M0+30

14. Tenue de la Table ronde des bailleurs de Fonds	M0+35
15. Rapport d'achèvement de la SPEN	M0+36

3.7.2 Les principaux indicateurs de performance des études (Faisabilité, APS, APD, EIES et DAO) seront précisés dans les termes de référence qui seront développés.

### 3.8 Cadre juridique

#### Instruments juridiques

3.8.1 Les instruments juridiques régissant le projet sont : (i) un Protocole d'accord de FAD entre le Fonds africain de développement (le « Fonds ») et la République du Niger (le « Donataire ») ; et (ii) un Accord de Don FAE entre la Banque africaine de développement (en sa qualité d'Administrateur du Fonds spécial de la Facilité africaine de l'eau) et le Donataire.

#### Conditions associées à l'intervention de la Banque et du Fonds

3.8.2 L'entrée en vigueur des Accords de don (FAE et FAD) est subordonnée à leur signature par le Fonds / Banque et le Donataire.

3.8.3 Conditions préalables au premier décaissement des dons. Outre l'entrée en vigueur des accords de don, le premier décaissement des Dons FAD et FAE sera subordonné à la réalisation par le Donataire des conditions suivantes : (i) la soumission d'une preuve satisfaisante de la mise en place de l'Unité de gestion du Projet (UGP) et la désignation de son coordinateur et du responsable de la gestion financière ; (ii) la transmission d'une pièce justificative confirmant la mise en place du Comité de pilotage (COPIL) ; et (iii) la présentation du Plan de travail et budget annuels (PTBA) pour la première année et le Plan de passation de marchés (PPM) , satisfaisant sur la forme et le fonds.

3.8.4 Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux. Le décaissement des ressources du Don pour les travaux impliquant le Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES) est subordonnée : (i) à la soumission pour un site déterminé d'une Étude d'impact environnemental et social (EIES) et d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les travaux, préparés conformément à l'EESS et aux Politiques de sauvegardes de la Banque et satisfaisants sur le fond et la forme pour le Fonds/la Banque ; et (ii) la soumission des preuves satisfaisantes de l'approbation pour un site déterminé de l'EIES et du PGES par l'autorité nationale compétente le Donataire.

**Contrepartie du Donataire.** Le Donataire contribuera un montant de trois cent vingt mille et neuf cent vingt-deux unités de compte (320 922 UC), équivalant à 260 921 983 Francs CFA comme contrepartie (la "Contrepartie") pour participer aux coûts du Projet et à cette fin, devra au plus tard six (6) mois suivant la Date de l'Accord ou à toute autre date ultérieure acceptable par le Fonds/la Banque, s'assurer que la Contrepartie soit inscrite au budget national conformément à Loi des Finances et soumettra au Fonds :à la Banque, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date d'approbation du budget par le Parlement, une copie du budget national.

#### Conformité aux politiques de la Banque

Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables du Fonds/ Banque.

3.8.5 Conformément à la Directive présidentielle PD2, le MHA devra anticiper dès à présent le démarrage des processus suivants : (i) la nomination du coordinateur (trice), le recrutement du consultant spécialiste en passation de marchés et du consultant comptable / spécialiste en gestion financière, (ii) le lancement de l'avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement du bureau d'études chargé du contrôle des travaux, du bureau d'études chargé des études de faisabilité et d'exécution des 150 systèmes d'AEP, du bureau d'études chargé des études relatives à l'évaluation environnementale et sociales (EESS, EIES).

## **4. DURABILITE**

### **4.1. Bénéfices**

4.1.1. Avec l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, les populations rurales pauvres et vulnérables bénéficieront de meilleures conditions de vie et seront plus résilientes au climat et aux maladies hydriques dont la COVID-19. Les infrastructures d'AEPA proposés seront climato-résilients et sobres en carbone. Les capacités des acteurs et des bénéficiaires seront renforcées à travers des formations spécifiques en matière de (i) gestion du service public de l'eau, d'assainissement et d'hygiène, notamment au profit des femmes et des jeunes filles, et (ii) développement d'outils d'intégration du changement climatique dans le sous-secteur de l'AEPA en milieu rural.

4.1.2. La conception du projet s'est faite sur une base participative et inclusive, et a tenu compte, d'une part, des besoins en matière de gestion et de maintenance des infrastructures sur la base du Guide du SPE, et, d'autre part, la promotion de l'hygiène à travers la sensibilisation pour le changement de comportement pour assurer la durabilité des services. Par ailleurs, le projet aura un impact positif spécifique sur les femmes, les jeunes filles et les personnes marginalisées et vulnérables par la réduction du temps de collecte de l'eau pour les besoins domestiques, l'amélioration de l'accès à l'école des filles, des conditions sanitaires et de la qualité de vie, et la réduction de la pauvreté.

### **4.2. Durabilité**

4.2.1 La durabilité dépend à la fois de l'efficacité de la résolution des risques liés au projet pendant l'exécution, et, de l'adoption des mécanismes pour garantir le flux continu des bénéficiaires après l'achèvement du projet. Pour le premier aspect, les dispositions ont été prises pour que d'une part, le projet s'exécute dans des conditions de sécurité requises, notamment dans les régions de Tahoua et de Tillabéry, et d'autre part, à travers la prise en compte de la vulnérabilité hydro-climatique des ressources en eau. Pour le second aspect, les dispositions ont été prises à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés (MHA, Collectivités territoriales, services publics sectoriels, secteur privé, etc.), afin qu'ils soient à même de gérer et d'exploiter convenablement les infrastructures qui seront réalisées, et qu'ils participent à la conception et à la préparation du projet d'investissement.

4.2.2 La durabilité du projet dépend également : (i) du niveau de participation et d'appropriation des parties prenantes (hommes et femmes) et notamment les collectivités et les bénéficiaires directs dans tout le processus de planification et de mise en œuvre ; (ii) de la qualité des ouvrages et des équipements fournis aux bénéficiaires ; (iii) de la volonté et de la capacité des populations à payer pour l'eau potable et pour un accès aux facilités d'assainissement ; et (iv) de la fonctionnalité et l'efficacité des collectivités territoriales et leur capacité d'intégration des femmes dans la gestion des équipements.

### **4.3. Développement des connaissances**

4.3.1 Le projet permettra de contribuer à l'enrichissement des connaissances actuelles en matière d'infrastructures d'AEPA résilients au climat. Ces connaissances sont encore assez théoriques et des outils appropriés sont peu connus ou faiblement utilisés. Par ailleurs, le projet devrait générer des nouvelles connaissances sur l'intégration de la résilience climatique dans les infrastructures d'AEPA en milieu rural. Ces connaissances concernent aussi la résilience des populations pauvres ciblées, l'inclusion sociale, les approches et les modalités d'exécution, le renforcement des capacités des bénéficiaires et des gestionnaires pour le changement de comportement sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement en relation avec les maladies hydriques dont la COVID-19. Ces connaissances seront mises en valeur et capitalisées dans l'expérience de la Banque notamment par la conception et la mise en œuvre des programmes multisectoriels intégrés en situation d'extrême fragilité.

4.3.2 Enfin, le projet prévoit des actions de communication et de visibilité à travers le développement des produits de connaissance et de communication relatifs aux résultats, leçons apprises, bonnes pratiques et impacts du projet sur la qualité de vie des populations. Ces connaissances seront partagées et exploitées par les parties prenantes, et contribueront au développement des connaissances du Programme FAE/NDF/GoDk.

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 5.1. Conclusion

5.1.1 Le Projet consiste en un appui pertinent de la FAE et du FAD visant à renforcer et améliorer l'accès aux services durables d'AEPA et d'hygiène dans les régions de Tahoua et Zinder, et à doter le MHA des études d'investissement d'un nouveau projet portant sur 150 systèmes d'AEP dans les régions de Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéry. Il est bien justifié au regard de ses impacts sur l'amélioration de la qualité de vie des populations concernées, le relèvement de l'après COVID-19, la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus des populations de la zone et le renforcement de la résilience des populations vis-à-vis des impacts des effets des changements climatiques.

5.1.2 Le Projet s'inscrit parfaitement dans la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) à l'horizon 2035 ou « Niger 2035 », dans les axes prioritaires de la stratégie opérationnelle 2017-2025 de la FAE, et dans les « cinq grandes priorités » de la Banque.

5.1.3 Le coût total du projet est de **7 640 590 Euro**, soit 6 202 800 UC. Ce coût est financé par la FAE pour un montant de **4 779 237 Euro**, soit **3 879 880 UC** (62,55%), le FAD pour un montant de **2 463 580 Euro**, soit **2 000 000 UC** (32,24%), et le Gouvernement du Niger pour **397 773 Euro** (5,21%). Ces coûts prennent en compte les imprévus divers. Les coûts détaillés sont présentés à l'annexe 4.

### 5.2. Recommandations

5.2.1 Sur la base de l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité du projet, il est recommandé que les Conseils d'administration approuve : (i) un don FAE d'un montant n'excédant pas **Quatre Millions Sept Cent Soixante Dix Neuf Mille et Deux Cent Trente Sept Euro (4,779,237 EUR)**, et (ii) un don FAD d'un montant n'excédant pas **Deux Millions d'unités de compte (2 000 000 UC)** au profit de la République du Niger pour contribuer au financement du projet tel que décrit dans le présent rapport d'évaluation.

## NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)





GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

<b>A. Information de base<sup>8</sup></b>		
Nom du Projet : Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et Assainissement Résiliants en Milieu Rural dans les régions de Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder (PASEPAR-MR)		"Code SAP" du Projet : P-NE-E00-005
Pays : Niger	Instrument de financement <sup>9</sup> : ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/>	
Secteur Responsable du Projet : Eau et Assainissement		Chargé du Projet : Liliane Sandra KENTE
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 19 au 25 juin 2022		Date prévue de présentation pour Approbation : 15/12/2022
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Maman DJIBO/Gratien BONI		
Spécialiste en sauvegarde sociale : xxx		
Catégorie environnementale et sociale : 2	Date : 08/12/2022	Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OBP <input type="checkbox"/>
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
<b>B. Publication et Suivi de la Conformité</b>		
<b>B.1. Publication obligatoire</b>		
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier : 1 CGES)		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		30/11/2022
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		30/11/2022
Date de publication par la Banque		1/12/2022
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier : NA)		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		[Date]
Date de publication par la Banque		[Date]
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres : NA.		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		[Date]
Date de publication par la Banque		[Date]
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA.		
<b>B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité</b>		
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>
<b>C. Approbation</b>		

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ? Oui  Non

<sup>8</sup> Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.

<sup>9</sup> ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.

<i>Préparée par :</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Maman DJIBO/ Gratien BONI		08/12/2022
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	xxxx		
Chargé du Projet :	Liliane Sandra KENTE		08/12/2022
<i>Soumise par :</i>			
Directeur sectoriel :	Mecuria Assefaw Intérim de Osward Mulenga CHANDA		09/12/2022
<i>Approuvée par :</i>			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		09/12/2022